Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE] Shédiac, N. B., Jeudi, 23 Octobre 1902. VOL. XXXVI.—No. 17

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.
Bureau bâtisse entre l'hôtel Weldon et la pharmacie Lawton.
Résidence au coin de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

Dr L. J. Bellivau
SHÉDIAC, N. B.
Bureau dans la bâtisse Gilbert, Grand'Rue.
Résidence à l'Hôtel-Weldon, où on le trouvera la nuit.

Dr L. Eric Robidoux
MÉDECIN ET CHIRURGIEN
Bureau : Première porte à l'Est de la pharmacie Deacon.
Résidence : rue St-Joseph.
SHEDIAC, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr E. T. Gaudet
MÉDECIN-CHIRURGIEN
ST-JOSEPH—MEMRAMCOOK
Les maladies des yeux et des oreilles seront traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque
Ancien bureau du Dr Landry
RICHIBOUCTOU, - N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit

Dr F. A. Richard
(Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal)
CHATHAM, N. B.
Bureau : Bâtisse B. Moran, coin des rues Duke et Cunard.
Consultation à toute heure.
1er août 1900—ac

Dr F. W. Tozer,
Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN,
KINGSTON, COMTE de KENT
Consultation à toute heure.
10 sept 1900

W. A. Russell,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ETC.,
SHÉDIAC, N. B.
On collecte les comptes avec expédition et on exécute toute instruction avec ponctualité.

McInerney & Robidoux,
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.
RICHIBOUCTOU, N.B.
Argent à prêter sur hypothèque.
G. V. McINERNEY. FERD. J. ROBIDOUX

McQuarrie & Arsenault,
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
Summerside, - - - I. P. E.
Argent a Preter
NEIL McQUARRIE | AUBIN E. ARSENAULT

P. D. LeBLANC,
ORFÈVRE ET BIJOUTIER,
Répare Montres, Horloges, Bijouteries de toute espèce. Tout ouvrage garanti, prix modérés. N'oubliez pas la place, en face du magasin O. M. Melanson & Cie, Shédiac, N. B.
28 juin 1902—ac

SUBERCASE.

DRAME HISTORIQUE EN TROIS ACTES.

ACTE TROISIEME

Reddition

(Suite)

JOANNO

Je l'avoue,
Je suis confus, seigneur, que votre âme se voue
A prodiguer ses soins à l'humble et frêle enfant
Dont vous vous enquerez si plein de dévouement,
Et si plein de tendresse ! Ah ! ma grande souffrance,
C'est qu'en voyant tomber sous le drapeau de France
Tant de héros vaincus, moi je ne pourrai pas
Trouver ici comme eux un glorieux trépas.
Du moins au champ d'honneur j'ai vu tomber mon [père ;
Et si je n'avais pas à consoler ma mère,
Je vous demanderais aussi moi de marcher
Au combat, fier, heureux de pouvoir rechercher
Cette mort que j'envie.

SUBERCASE

Oh ! garde ton courage,
Enfant, car il te met au-dessus de ton âge.
Garde-le ton amour de la France, sans trêve.
Peut-être pourras-tu réaliser ton rêve.

JOANNO

Quand le père Gaudet mourut, je le promis ;
Mais devant vous, seigneur, ne m'est-il pas permis
De vous renouveler aujourd'hui ma promesse.
J'ai juré devant Dieu que malgré ma jeunesse
Rien ne pourrait jamais arracher de mon cœur
Le nom de mon pays ; et les jours de douleur
Que nous vivons, ne font qu'exciter en mon âme
Pour lui de mon amour l'inextinguible flamme.

SUBERCASE

C'est bien, mon Joanno. Mais fais ce que j'ai dit,
Va demander du pain. (Joanno sort.)

SCÈNE TROISIÈME

SUBERCASE

J'étais comme interdit
Devant ce frêle enfant. Car, hélas ! ma souffrance
Est de ne pouvoir pas, froide désespérance,
Résister plus longtemps. Combien mon âme errait,
En croyant que l'Anglais jamais ne nous vaincrait.
Mais l'évidence est là. La lutte est impossible :
Dans deux jours plus de pain. Nécessité terrible,
Devant laquelle il faut malgré moi m'incliner.
Combattre encore serait vouloir me condamner
A voir mourir de faim nos enfants et nos femmes,
Qui durant ces longs jours ont montré dans leurs âmes
Une abnégation qui m'arrachait des pleurs.
Non, trop pleine est, mon Dieu, la coupe des douleurs;
Capituler pourtant ! Que dira ma patrie ?
Comprendra-t-on, là-bas, que mon âme meurtrie
N'a cédé que devant la sombre extrémité ;
Que nous avons souffert, combattu, résisté,
Jusqu'au dernier moment ; que si la forteresse
N'eut renfermé que des soldats, dans ma détresse
J'eusse ordonné de nous ensevelir vivants.
Même, si nos vainqueurs se montraient arrogants,
Et s'ils nous refusaient ce que l'honneur exige,
Je le proclame ici sans trouble et sans vertige,
Donnant à tous le choix de se rendre ou rester
Avec tous ceux des miens que rien ne peut dompter,
Je mourrai dans ces murs, plutôt que de me rendre.
Jusqu'à mon dernier souffle, on me verra défendre
Un sol sacré, trempé du sang de nos héros.
Je suis prêt à subir mille morts, mille maux,
Mais non à me courber sous leur ignominie.

SCÈNE QUATRIÈME

Subercase et Morpain.

MORPAIN

Non, la honte, jamais ! Mais la crainte est bannie,
Seigneur, de tous nos cœurs. Pour nous ensevelir
Avec vous sous le fort, plutôt que d'avilir
Notre honneur, vous savez comment des Français meu- [rent.
Au nom de vos soldats et des chefs qui demeurent,
Je viens vous dire encore, je viens vous protester
Que rien ne peut fléchir, abattre, ni dompter
La force de notre âme. Animés du courage
Que nous avions le jour où s'annonçait l'orage,
Vous nous voyez debout, sous les plis du drapeau,
Le défendant, seigneur, jusqu'au dernier lambeau.

SUBERCASE

Votre courage à tous, durant ces jours de siège,
Je le connais, Morpain. J'en suis fier. Il allège
La douleur qui m'accable aujourd'hui ; car enfin
A quoi nous ont servi tant de luttes sans fin
Et tant d'efforts tentés pour garder l'Acadie
A la France, qui la délaisse et répudie ?
Certes, je garderai toujours le souvenir
Des héros que j'ai vus à mon appel venir
Défendre pied à pied une terre sacrée
Pour nos cœurs, puisqu'elle est doublement consacrée
Par le sang des aïeux et par tous les tombeaux
Qui gardent leur poussière. Ah ! tombant fiers et beaux,
Alors qu'ils expiraient sur ces bords pour la France,
En mourant, ils avaient du moins cette espérance
Que leur trépas serait glorifié, chanté,
Que leur nom s'en irait à l'immortalité.
Mais c'en est fait, hélas ! de ce passé de gloire.
Abandonné de tous, frappé par la victoire,
Je sens passer sur moi pour la première fois
Le découragement qui m'oppresse, et je vois
Pour notre colonie un avenir bien sombre.

MORPAIN

C'est tomber glorieux que vaincu par le nombre.

SUBERCASE

Sans doute. Mais si ceux qui mènent le pays,
Morpain, l'avaient voulu, s'ils nous avaient permis
De défendre, en ces lieux, notre honneur, je le jure,
Nous n'en fussions jamais arrivés, loi si dure,
A voir le Fleur-de-lys cédant devant l'Anglais.
Ripostant coup pour coup aux balles, aux boulets,
Nous eussions pour jamais pourchassé de nos rives
L'ennemi. Puis mettant toutes nos forces vives
A retourner un sol conquis par nos aïeux,
On eut fait de ses fils des colons fiers, heureux
De travailler ensemble au bien de la patrie,
Près de l'autel, au pied de la croix où l'on prie.
Notre France ait régné depuis le Saint-Laurent,
Ami, jusques aux bouts de notre continent.
Sous le joug de la foi, l'on aurait vu courbées
De nombreuses tribus. Mais à jamais tombées
Sont mes illusions, illusions d'espoir
Qu'entretenait mon cœur, alors qu'il croyait voir
Tout près du Fleur-de-lys la croix du Christ plantée,
Et la France à son tour par la croix abritée.

MORPAIN

Subercase, du moins pourrons-nous affirmer
Que jusqu'au bout on nous a vus défendre, aimer
La patrie abaissée, abattue et sanglante.
Mais, malgré le désir et le rêve qui hante
Les Anglais de river des chaînes à nos pieds,
Si peu que nous soyons, quand ils sont des milliers,
Montrons-leur malgré tout que si par la famine
Ils réduisent nos corps, rien ne dompte et domine
Nos âmes de soldats et de Français.

SUBERCASE

Morpain,
Je l'ai déjà redit. Mais aujourd'hui, demain,
Si Nicholson ne veut agréer mes requêtes,
Et s'il n'accorde pas qu'au son de nos trompettes,
Tambours battants, avec nos drapeaux déployés,
Nous sortions en vainqueurs : mais s'il veut que ployés
Sous la honte, on nous voit comme un troupeau d'escla- [ves
Passer devant ses gens, certain que tous nos braves
Jusqu'au dernier, sauront me suivre dans la mort,
Nous nous abimerons sous les remparts du fort.

MORPAIN

Certes, je puis errer. Mais, seigneur, je l'avoue,
Pour moi je n'attends rien de Nicholson, qui joue
Au plus fin, jusqu'au jour où nous n'aurons plus rien,
Ni ressources, ni blé pour résister. Eh bien !
Ne vaudrait-il pas mieux tout préparer d'avance
Pour le dernier effort de notre résistance.
Dernièrement encor le comte de Latour
Revendiquait l'honneur de lutter nuit et jour
Sur le rempart, afin de laver la souillure
Qu'il portait, disait-il, depuis la flétrissure
Dont sont marqués les siens. Ses vœux sont exaucés.
Expirant, il est là parmi tous nos blessés,
Heureux d'avoir versé son sang pour la patrie.
Aussi, seigneur, Morpain vous conjure et vous prie
Que quoique vous fassiez, il soit au premier rang
Pour tomber près de vous vaincu, mais fier, mais grand.
Que m'importe, en effet, et la mort et la vie
Quand l'heure du trépas sonne pour l'Acadie
Que j'aimais tant, hélas ! et qui s'en va mourir.

SUBERCASE

Mourir, non pas, Morpain. Gardons-nous de nourrir
En nous le désespoir, et dans notre défaite,
Malgré tous nos malheurs levons bien haut la tête,
Car l'Acadie, un jour, de nouveau renaîtra
Plus belle que jamais ; le monde la verra
Se lever du cercueil, resplendir glorieuse,
Après avoir subi l'épreuve douloureuse.
A moi, la vie aussi, certes, importe peu !
Quel sera mon bonheur, ami, si Dieu le veut,
De descendre au tombeau durant ces jours de larmes.
Vous ne les verrez pas ces jours, ô frères d'armes,
Qui dormez dans la tombe, où vous vous reposez.
Vous ne saurez jamais ce que nos cœurs brisés
Subissent à présent d'angoisse et de souffrance.
Dormez, héros obscurs. Les fleurs de l'espérance
Croîtront chaque printemps pour redire à tous ceux
Qui viendront visiter vos tombes, morts heureux,
De croire à l'avenir. Car de votre poussière
Surgiront des vengeurs qui sous notre bannière
Combattront et, s'il faut, tomberont comme vous
Sans un regret, sans un soupir. Oui, dormez tous
Votre immortel sommeil de gloire et d'espérance.
Dormez, morts bien-aimés. Dormez, soldats de France.

SCÈNE CINQUIÈME

Les mêmes.—Matthieu Desgoutins.

MATTHIEU DESGOUTINS

Je viens de terminer la mission, seigneur,
Que vous m'aviez donnée à remplir. Sur l'honneur,
Je dois vous avouer que chez nos adversaires
J'ai partout rencontré des marques fort sincères
D'admiration pour nos soldats. Nicholson
N'a cessé de louer et notre garnison
Et son valeureux chef qu'il tient en haute estime.
Mais, tout en ignorant le motif qui l'anime,
Vite il a décliné d'entrer en pourparlers
Avec moi. Cependant, l'un de ses officiers,
Le colonel Reding, m'accompagne ; et de suite
Vous-même allez savoir pourquoi l'Anglais hésite
A ne pas accepter nos avances.

SUBERCASE

Il veut
Nous faire bien sentir nos revers. Mais s'il peut
Se refuser, hélas ! à ce que je demande,
Il ne pourra jamais obtenir qu'on se rende
Avecque honte. Ici, vous m'attendrez tous deux
Pour savoir quels seront nos destins douloureux.
Peut-être que bientôt, je reviendrai vous dire
L'arrêt qui vous condamne à la mort. Me dédire
De mon serment, jamais ! (Il sort.)

SCÈNE SIXIÈME

MORPAIN

Desgoutins, croyez-vous
Que l'ennemi sera généreux envers nous ?

DESGOUTINS

Je le crois, convaincu qu'il ignore sans doute
Notre grand dénument. Puis, d'ailleurs, il redoute
De nous pousser à bout quand s'annonce l'hiver,
De peur d'être obligé de reprendre la mer,
Avant d'avoir réduit notre fort, qu'il aspire
Depuis de si longs mois à soumettre. Il faut dire
Que l'Anglais, il est vrai, s'illusionne aussi
Sur le nombre restreint que nous sommes ici.
Certes, il eut été glorieux de lui faire
Un exposé réel ; mais c'eût été contraire
Aux intérêts qu'il faut protéger ; et partant
Je me suis refusé, même pour un instant
A faire allusion au sublime courage
De tous nos compagaons.

(La suite au prochain numéro)

Messieurs C. C. Richards & Co.

Messieurs,—Ma fille, âgée de 13 ans, étant tombée violemment d'une carriole, s'était blessée si grièvement au coude que le bras lui resta raide et douloureux pendant trois ans. Quatre bouteilles de LINIMENT DE MINARD l'ont complètement guérie, et elle s'en est pas sentie depuis.

Votre tout dévoué,
J. B. LÉVESQUE.
St-Joseph, P. Q., 18 août 1900.

THÉ RED ROSE Est annoncé par tous ceux qui en font usage

AGENCE DES
MACHINES A COUDRE

RAYMOND

Ayant été nommé agent pour ces célèbres machines pour Shédiac et les environs, le soussigné a l'honneur d'attirer l'attention publique sur les mérites universellement reconnus de cette classe de machines à coudre fabriquées pour les différents usages domestiques et industriels du pays.

Il y a les
Raymond Cabinet,
" Drop-Head, ouverts,
" " fermés,
" Style T.,
" Style U.,
" Style W.,
" Rotary No. 12.

Toutes ces machines à coudre sont de fabrique et de fini moderne, et pourvus de tous les derniers perfectionnements. Il n'y a pas de meilleure machine à coudre en existence.

Le Raymond Rotary No. 12 est très populaire parmi les tailleurs et les couturières.

Nous fournissons aussi les aiguilles Raymond, les meilleures sur le marché.

On peut voir toutes ces espèces de machines à mon établis-ement, ou j'invite cordialement le public à venir les inspecter.

Arrangements faciles pour les termes et conditions.

N'oubliez pas la place :

Stewart D. White,
Ancien magasin Dickie, SHÉDIAC.

Moulin à farine perfectionné
BOUCTOUCHE, N. B.

J. D. IRVING, propriétaire,

annonce respectueusement au public de Bouctouche et des paroisses environnantes qu'il vient de monter un Moulin à Farine à rouleaux, mû à la vapeur et pourvu des machines les plus perfectionnées du continent, produisant la meilleure farine qu'on puisse désirer et dirigé par un meunier de première classe, venu d'Ontario, où il a acquis une longue parfaite expérience dans les grands moulins à farine. Le tout est maintenant en parfaite opération. MM. les fermiers pourront rapporter leur farine le même jour qu'ils nous apporteront leur grain. Nous sollicitons cordialement le patronage des cultivateurs et leur garantissons entière et parfaite satisfaction sous tout rapport.

D. H. LEGER,
ENCANTEUR POUR LE COMTÉ DE KENT
GRAND-DIGUE, N. B.

Se charge de faire les encans dans toutes les parties du comté, aux conditions les plus modérées. Toute commande par la malle recevra une prompte attention. Pour plus ample information adresser à l'hôtel Riverside.
8 mars 1900—1a

JACOB H. HEBERT,
ENCANTEUR POUR LES COMTÉS DE KENT ET DE WESTMORLAND,
SHEDIAC, N. B.

Tout lettre ou demande par la malle sera l'objet d'une prompte attention. Ceux qui voudront le voir personnellement le trouveront chez lui tous les lundis avant-midi.
Shédiac, 14 février 1900.

Olivier C. Goguen,
ORFÈVRE-BIJOUTIER,
BOUCTOUCHE, - - N. B.
(Bâtisse de M. Edouard Richard, barbier)

Répare montres, horloges, bijouteries, ainsique les bicycles, etc., avec ponctualité et à prix raisonnables.

Tient un bon assortiment de Montres et Horloges de tout genre. Venez voir en personne ou écrivez pour les. Envoyez vos commandes pour Horloges et Montres. Je puis vous en vendre de n'importe quelle sorte. Dans quelques jours j'aurai un assortiment complet et superbe de Lunetes, Verres à Lunettes et Montures.
6 nov.—3m En face du bureau de poste.

GLACE!

Le soussigné rappelle respectueusement au public de Shédiac qu'il a fait une grosse provision de glace pour l'été qui commence, et qu'il sera heureux d'en fournir tous les matins, à ceux qui l'honoreront de leurs commandes, et ce à des prix à la portée de toutes les bourses.

JOHN E. BABINEAU.
Shédiac, 10 juin 1902—ac

IN POUND

Notice is hereby given that a two year old steer, color red and white, marked three notches on right ear, has been impounded in Ohio (Shediac) pound district, and, unless the same be claimed and expenses paid, will be sold at public auction on Saturday, the 18th day of October inst, at ten o'clock in the forenoon.

EDOUARD A. LÉGER,
Ohio, Shediac, Oct. 1st., 1902. Poundkeeper.

ARGENT A PRETER
SUR BIENS-FONDS.
S'adresser à
James McQueen, avocat,
20 août 1902.2m SHÉDIAC, N. B.

RICHARDS' HEADACHE CURE est sans narcotique

LE MONITEUR ACADIEN
Organe des populations françaises des provinces maritimes
Paraît le jeudi de chaque semaine
Abonnement
Un an, $1.00 ; 6 mois, 50c. Payable d'avance
On exige $1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année
Annonces
Première insertion, 10c. par ligne
Pour chaque insertion subséque, 2c. par ligne
Impressions de toute sorte exécutées à bref délai et à prix raisonnables
FERD. ROBIDOUX,
Editeur-propriétaire,
Shédiac, N.B.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 23 OCTOBRE 1902

"Le Gaulois" raporte qu'au cours d'une promenade à travers Paris, les Boers apercevant la colonne Vendôme apprirent qu'elle était faite du métal fondu des canons pris par Napoléon Ier. Le général Dewet, après avoir minutieusement examiné la colonne, dit :"Nous aurions pu faire une colonne plus haute d'un tiers que celle-ci avec les canons que nous avons pris aux Anglais."

Une assemblée des contribuables du district d'école No. 10, Shédiac, est convoquée pour demain soir, vendredi. Elle aura lieu à 7h. 30m. à la salle de la C. M. B. A. Le but de cette assemblée est indiqué dans l'avis de convocation signé par le greffier de la ville. Espérons que tous les citoyens s'y rendront avec la détermination d'arriver à une organisation capable de parer à des éventualités comme celle de mercredi dernier. La première chose qui s'impose est l'incorporation de la ville. Ce pas fait, il faudra se pourvoir d'un ample approvisionnement d'eau et de bonnes pompes.

L'hon. M. Tarte n'est plus ministre

C'est arrivé. L'hon. M. Tarte n'est plus ministre. Sir Wilfrid lui a demandé sa résignation, qui ne s'est pas fait attendre, et qui a été immédiatement acceptée. La correspondance a été publiée avant même que M. Tarte eût reçu la réponse de Sir Wilfrid — procédé pour le moins singulier.

M. Tarte revient au journalisme.

Retour de Sir Wilfrid Laurier.

Le premier-ministre canadien est revenu au pays après cinq mois d'absence en Europe. Il a débarqué à Rimouski vendredi en compagnie de l'hon. M. Fielding. On lui a fait de chaleureuses réceptions à Québec, Montréal et Ottawa.

On dit sir Wilfrid malade au point d'avoir à quitter son poste à brève échéance s'il tient à la vie, et on remarque que sa physionomie vieillit. Mais Sir Wilfrid déclare qu'il est bien et qu'il va se remettre au travail.

L'ARRIVÉE DE SIR WILFRID À OTTAWA

Ottawa, 20 octobre.—Sir Wilfrid Laurier est arrivé à Ottawa, hier soir, lady Laurier l'ayant devancé d'une demi journée. La pluie tombait à seaux quand le train est entré en gare à 7.25 heures. Une foule considérable de personnes attendaient patiemment depuis vingt minutes. On remarquait parmi elles, les conseils municipaux d'Ottawa et Hull, les députés Belcourt et Champagne, les honorables MM. Latchford, Scott et Sutherland, sir James Grant, le shérif Sweetland et tous les canadiens marquants de la ville, indifféremment conservateurs et libéraux. Sir Wilfrid fut conduit en voiture à l'hôtel de ville où lady Laurier était déjà rendue. Le maire Cook pour Ottawa et le maire Falardeau pour Hull, ont présenté des adresses de bienvenue et l'échevin Payment des fleurs à Lady Laurier. Le premier ministre en son nom et au nom de sa femme a remercié chaleureusement. Il a témoigné de son plaisir d'être revenu à Otiawa, a déclaré qu'il se remettrait à l'ouvrage immédiatement, que sa santé était excellente et qu'il n'y a aucune ville d'Europe si bien dotée de la nature que l'est Ottawa. Il est reparti ensuite pour sa résidence, rue Théodore.

SIR WILFRID RÈGLE T-IL SA SUCCESSION?

Ottawa, 20 octobre.—Malgré les assurances données par sir Wilfrid, que sa santé est aussi bonne que jamais, ses intimes ont été péniblement impressionnés de l'apparence maladive du premier ministre. Celui ci n'a pas été aussi catégorique dans ses déclaration à Ottawa, qu'il l'a été aux journalistes sur le train, en venant de Québec. Il a dit à son auditoire qu'il n'était pas aussi bien que l'an dernier. Or, l'on sait qu'il était très malade à la fin de la dernière session, et que ce n'est qu'à force de courage et d'énergie qu'il a pu passer les derniers jours à la chambre.

Personne ne doute ici parmi la gente officielle et j'ai même à ce sujet, l'opinion d'un des principaux médecins de la ville, que sir Wilfrid a absolument besoin de repos et l'opinion est qu'il devra cesser de travailler. Alors on conclut du désir exprimé par sir Wilfrid, de se remettre immédiatement à l'œuvre, qu'il est pressé de régler les affaires de sa succession à l'Administration.

Sir Wilfrid a reçu les journalistes à sa résidence, mais il a refusé toute entrevue touchant la politique.

On commente de toute façon l'absence de M. Tarte et de M. Sifton. On est convaincu que la tempête va éclarer.

On annonce que de grandes difficultés confrontent Sir Wilfrid à son arrivée. L'hon. J. I. Tarte aurait mis sa démission entre ses mains. Sir Wilfrid est allé voir M. Tarte à sou retour à Ottawa et a longuement conféré avec lui, mais rien n'a encore transpiré.

L'Honorable M. Tarte donne sa démission

Ottawa, Ont., 20 octobre—Je sais positivement que M. Tarte a placé sa déméssion dans les mains de Sir Wilfrid et que le conseil décidera cet après-midi ce qu'il doit faire.

L'atmosphère est remplie de rumeurs sensationnelles plus abracadabrante les unes que les autres. Les nombreux journalistes qui attendaient, ce matin, en rang serrés, Sir Wilfrid Laurier, n'ont obtenu aucune information précise en ce qui concerne les disentions ministérielles, ou, si l'on veut la guerre euverte déclarée par l'hon. M. J. I. Tarte, au libre-échangistes du cabinat fédéral.

Un Episode de l'Expulsion

CAPTURE D'UN NAVIRE ANGLAIS EMMENANT LES ACADIENS EN EXIL.

II

Dans un précédent article j'ai raconté comment s'est effectuée, en pleine mer, entre New York et la Caroline du Sud, la capture d'un vaisseau parti de Port-Royal le 8 septembre 1755, emmenant en exil 32 familles acadiennes. Ce navire fut ensuite ramené à l'entrée de la rivière St Jean, où il arriva le 8 janvier 1756.

Quatre documents de l'époque font mention de cette prise. Citons d'abord un extrait d'une lettre de l'abbé Leguerne, datée de Bélair vers Cocagne, le 10 mars 1756.

Parlant de Boishébert qui avait son camp au Cap de Cocagne, l'abbé Leguerne dit :

.....De nouveaux incidents l'ont rappelé incessamment à la rivière St Jean. Le 8 janvier, (1756), il y est arrivé un petit navire chargé de 32 familles du Port Royal qui faisaient nombre de 225 personnes. On les emmenait a Boston [c'est à la Caroline du Sud qu'il faut lire], mais s'étant écarté d'un gros bâtiment qui les convoyait, ils se rendirent maîtres du navire où il n'y avait que huit personnes d'équipage, et arrivèrent heureusement à la rivière St-Jean, où ils savaient trouver un refuge.

Cette prise fut suivie de près d'une autre dont nous regrettons le mauvais usage. Les Sauvages en ont débarqué les meilleurs effets et ont conduit le bâtiment à la rivière St Jean, mais il n'y restait plus qu'une petite quantité de lard et de rhum. Dix Sauvages surprirent de nuit une grosse goëlette dans le havre de l'Etang. Cette prise était riche, elle contenait des effets, des provisions pour les officiers du Port Royal....
.....

Le 9 février (1756), un bâtiment anglais mouilla sous pavillon français dans le havre de la rivière St Jean, et ayant aperçu deux bâtiments qui passaient par hasard, il envoya quatre déserteurs français à terre qui feignirent qu'ils étaient suivis de plusieurs navires français, qu'ils venaient tous de Louisbourg pour prévenir l'anglais qu'on savait dans le dessein de s'établir bientôt dans la rivière St-Jean et qu'ils cherchaient un praticien [pilote] de l'endroit pour mouiller dans le fond du havre. Des gens plus rusés auraient aperçu le danger qu'il y avait à s'engager. Un de nos malheureux Acadiens donna directement dans le piège, tout visible qu'il était.

Sitôt qu'il fut à bord, l'Anglais mit son pavillon et l'assura d'un coup de canon. Les familles du Port Royal dont j'ai déjà fait mention étaient cabannées au voisinage, on les a fait passer dernièrement au haut de la rivière, et ayant accouru au bruit, *ils* [sic] s'aperçurent que l'Anglais s'approchait pour enlever le bâtiment où ils s'étaient sauvés. Sans perdre de temps, ils en débarquèrent quelques pierriers et les ayant placés avantageusement et apporté toutes les armes qu'ils pouvaient avoir d'ailleurs, ils firent un tel feu sur l'Anglais qu'il fut contraint de se sauver comme il était venu. Ce bâtiment venait en apparence de Port-Royal pour chercher des nouvelles. Tous ces événements demandaient la présence de M. de Boishébert. Il est donc parti de Cocagne le 15 février [1756], laissant à sa place M. de Grand Pré de Niverville, son second, avec un nombre de Sauvages pour continuer à harceler l'ennemi et pour y favoriser l'évasion des habitants [sur l'Ile St-Jean].

A présent voyons ce que dit M. de Vaudreuil, gouverneur du Canada, dans une lettre au ministre, en date du 1er juin 1756. Voici :

Le 8 février [l'abbé LeGuerne dit le 9] un bâtiment anglais vint dans le bas de la rivière St Jean. Il fit des signaux français et envoya sa chaloupe à terre pour demander un pilote, disant qu'il venait de Louisbonrg chargé de vivres. Un Acadien eut la legerete d'aller à son bord, mais il n'y fut pas plus tôt que le capitaine fit hisser son pavillon et fit une décharge de son artillerie sur les Acadiens qui étaient à terre, après quoi il se rendit dans le havre. Mais les Acadiens s'embusquèrent et firent un feu si vif de leur mousqueterie qu'ils l'obligèrent à s'en retourner à Port Royal.

"Les Anglais ayant pris et fait embarquer de force à Port-Royal 36 familles acadiennes [32 dit l'abbé LeGuerne] faisant nombre de 226 personnes dans un bâtiment portugais, pour aller à la Caroline [l'abbé LeGuerne dit à Boston, mais il se trompe évidemment], ces Acadiens se révoltèrent, et s'étant rendus maîtres du bâtiment le ramenèrent à la rivière St Jean le 12 février. [Vaudreuil est certainement dans l'erreur, car c'est le 8 janvier qu'il faut lire.] M. de Boishébert n'a pu éviter de le faire brûler parce que le vaisseau anglais qui l'escortait n'etait pas éloigué et qu'on craignait qu'il le prit."

Vaudreuil se trompe de nouveau. Le senau pris par les familles de Port Royal et ramené au havre de St Jean ne fut pas brûlé par les ordres de Boishébert, puisque celui ci était alors an Cap de Cocagne. Ce sont les Acadiens eux mêmes qui le brûlèrent, nous apprend Lawrence dans une lettre datée de Halifax le 18 février 1756, au gouverneur Shirley. Voici ce que raconte l'auteur de l'expulsion à son compère de Boston :

"J'ai envoyé récemment un parti de Rangers dans une goëlette à la rivière St-Jean. Comme les hommes étaient habillés en soldats français et que la goëlette portait le pavillon de France j'espérais par cette déception non seulement découvrir ce qui se passait là, mais encore prendre et amener ici quelques Sauvages de la rivière St Jean. L'officier commandant y trouva un navire anglais, un de nos bâtiments qui était parti d'Annapolis Royal charge d'habitants français à destination du continent. Mais les habitants s'étant emparés du capitaine et de l'équipage l'avaient ramené dans ce port. Nos gens l'auraient repris si par accident ils ne s'étaient faits sitôt connaître. Les Français ont alors mis le feu au navire. Nos hommes ont ramené avec eux un Français [Acadien] qui dit n'y avoir pas eu de Sauvages depuis quelque temps. Il nous apprend que quelques uns sont avec de Boishébert a Gédaique [sic pour Cocagne] et le reste est a Passimaquadie. Il nous dit aussi qu'un officier français et environ une vingtaine d'hommes sont à 23 milles en haut de la rivière, à un endroit appelé Ste-Anne."

Comme Ste-Anne se nomme aujourd'hui Fredéricton, et que de la ville de St-Jean à la capitale du Nouveau Brunswick la distance est de 85 milles, il est évident que Lawrence a été induit en erreur par son prisonnier acadien.

Qu'est devenu ce captif? Quel est son nom? Mystère. La tradition dit que c'est Charles Belliveau, le héros qui s'était emparé avec ses compagnons du senau qui les transportait à la Caroline du Sud. C'est possible, mais j'en ai des doutes fort sérieux.

Quoiqu'il en soit, Charles Belliveau, dont il est question, naquit à Port-Royal vers 1696, de l'union de Jean Belliveau, le jeune, et de Marie Madeleine Melanson. Le 3 novembre 1717, il épousa, à la Grand-Prée, Marguerite Granger, née 1699, fille de René Granger et de Marguerite Terriot, avec dispense du quatrième degré de consanguinité. Sa femme est décédée à Port-Royal le 1er mai 1750.

Voici les enfants issus de ce mariage :

Marguerite, née 9 nov. 1718, à Port-Royal, où elle fut inhumée 17 février 1724.

Marie-Joseph, née 26 janvier 1721; mariée 1er mars 1745, à Port Royal, à Pierre Pellerin, fils de Bernard et de Marguerite Gaudet. Pierre Pelierin, devenu veuf, épousa en octobre 1762, Cécile Boudreau, veuve de Jean Bte Pitre, et fut inhumé à St Grégoire, Nicolet, le 27 avril 1809.

Anne, née 20 mars 1723; mariée le 6 février 1742, à Claude Landry, fils de Clande et de Marie Babineau.

Madeleine, née 14 juin 1725. Je trouve une Madeleine Belliveau mariée à Pierre Loiseau, mais je ne saurais dire si c'est la même.

Anonyme, né 26 avril 1727, et inhumé le lendemain.

Marguerite, née 15 novembre 1729. C'est peut être la femme de Louis Doucet.

Charles, (surnommé *Chaillot*), né 12 octobre 1731; marié le 20 janvier 1755, à Osite Dugas, née 19 décembre 1734, fille de Claude Dugas et de Marie Joseph Melanson. Cette Osite Dugas est décédée à St Jacques de l'Achigan, près de Montréal, le 20 janvier 1820. C'est la sœur de Daniel Dugas, né à Boston, le 6 octobre 1760, marié à L'Assomption, P. Q., le 13 août 1782, à Marie Louise Vaillant, et décédé à St-Jacques de L'Achigan, le 4 juin 1838. Ce Daniel est le bisaïeul du Révd. M. A. C. Dugas, curé de St Clet. Je serais très reconnaissant à celui qui aurait l'amabilité de me donner la nomenclature des enfants de Chaillot Belliveau et d'Osite Dugas.

Pierre, né 16 mat 1734.—On le trouve un an ou deux après l'expulsion, dans le voisinage du Coude (aujourd'hui *Moncton*), d'où, avec quatre braves compagnons, il se rendit à Tintamarre (Sackville) et s'empara de la goëlette que possédait son père, à Port-Royal. J'ai raconté cet épisode de notre histoire, dans les colonnes du *Moniteur*, au mois de février 1892. A l'automne de 1765 ou au commencement de l'année 1766, Pierre Belliveau épousa civilement, faute de prêtre au pays, Anne Girouard, fille de Joseph et d'Anne Doucet. Ce mariage fut ratifié à Pigiguit (Windsor) le 29 août 1768, par l'abbé Bailly. Le 12 juillet de la même année, et au même lieu, l'abbé Bailly baptisa sous condition, Pierre Germain, né le 8 décembre 1766, de l'union de Pierre Belliveau et d'Anne Girouard. Ce premier garçon est mort adolescent.

Pierre Belliveau est mort à Memramcook, le 16 février 1820, et fut inhumé par l'abbé Isidore Poirier, le même qui fut plus tard le curé de Ste-Anne des Plaines.

Anne Girouard, venu de Pierre Belliveau, est morte au même lieu, le 5 avril 1823, âgée d'environ 74 ans, par conséquent née vers 1749. Elle était donc 15 ans plus jeune que son mari, et s'est mariée à 17 ans.

De ce mariage sont issus sept enfants. Je n'en mentionnerai que trois, savoi-

Marie, la deuxième des filles, épousa Jean Bourque, de Menoudie. C'est la bisaïeule de M. l'abbé Philippe L. Belliveau, curé de la Grand'Digue.

Jean, né en janvier 1779, et marié à Isabelle Gaudet, est le grand pére du Révd Père Philippe J. Belliveau (frère du Dr L. J. Bellivau de Shédiac), du Dr Sifroi Belliveau, de Boston, et le bisaïeul du Révd Père Philias F. Bourgeois.

Laurent, marié à Isabelle Melanson, est le grand père du Révd. P. Hyppolite D. LeBlanc, C. S. C., professeur de musique à l'Université du Collège St-Joseph.

Charles Belliveau et Marguerite Granger eurent deux autres enfants, savoir: Cécile, née 4 août 1737, et Modeste, née 8 mai 1739. J'ignore ce qu'elles sont devenues.

La quatrième pièce se rapportant à la prise du seneau fera le sujet de mon prochain article.

PLACIDE GAUDET

Mort de Monsignor Connolly

Le diocèse de Saint-Jean vient de perdre le plus ancien de ses prêtres en même temps que l'une des plus pures de ses gloires sacerdotales. Mercredi dernier, 15 octobre le Très-Révérend Monsignor Thomas Connolly, curé de l'église St-Jean-Baptiste, à Broad Cove, s'éteignait paisiblement après une maladie de plusieurs mois, qui n'était devenue sérieuse que depuis une dizaine de jours. Monsignor Connolly était dans sa 80e année, étant né le 4 mars 1823, dans la cité de St-Jean. Après avoir fréquenté l'école de grammaire, à Fredéricton, où sa famille s'était établie trois ans après sa naissance, il fit ses études classiques au Collège de St-André à Charlottetown, puis entra au Séminaire de Québec. Revenu au Nouveau-Brunswick, il fut élevé à la prêtrise le 9 juillet 1848 par Mgr Dollard, dans l'église St-Michel de Chatham. D'abord vicaire du Révd. M. Paquet à St-Louis pendant quatre mois, il fut transféré au vicariat de Frédéricton, et en septembre 1849 il succéda au Révd M. Vereker à la cure de Woodstock. En 1851, il devint curé du Barachois, et un an après curé de Milltown et St-Stephen, puis de Nouveau à Woodstock. Il devient curé de St-Jean en 1868 en en même temps que Vicaire général, et en 1872 il accepta la cure de Grand'-Digue et Shédiac dans l'intérêt de sa santé. Un an plus tard il retournait à la cure de Woodstock, et en 1876 il devint curé de l'Assomption à Carleton. 1889, il accepta la cure de St-Jean-Baptiste de Broad Cove, où il s'est étaint.

Monsignor Connolly était un saint homme, prudent, sage, zélé, administrateur d'un grand mérite, et partout où il a passé il a laissé la marque de son dévouement et de son désintéressement.

Après avoir été exposés dans son église, les restes de Monsignor Connolly furent transférés à Frédéricton, pour y être inhumés dans le terrain de la famille Connolly. On lui a fait d'imposantes funérailles à St-Jean, où l'illustre prêtre était connu et respecté de tout le monde.—R. I. P.

Deux décès au couvent des Petites Sœurs de la Ste-Famille, Memramcook.

A la date du 7 courant, s'éteignait doucement dans le Seigneur la sœur St Jean de Dieu, née Marguerite Poirier, originaire de Miscouche, Ile du Prince Edouard. La défunte, entrée en religion le 5 août 1895, a eu le bonheur, le jour qui précéda sa mort, de prononcer les saints vœux de religion entre les mains de son supérieur, Monseigneur Paul Larocque, évêque de Sherbrooke.

Ses funérailles qui ont eu lieu le 9, furent célébrées par le Rév. Père A. Roy, assisté des R R. P. P. A. Guy et T. Boylan, comme diacre et sous diacre.

Le 8 courant, la mort faisait une nouvelle victime parmi ces religieuses, dans la personne d'une jeune novice, la sœur Catherine, née Philomène Comeau, de Saulnierville, N. S. La cérémonie des obsèques, présidée par le Supérieur du Collège, eut lieu le 10 dans la chapelle du couvent.

M. Borden à St-Boniface

Winnipeg, 13 octobre.—Samedi dernier, M. R. L. Borden, accompagné de plusieurs conservateurs importants de l'Est et de l'Ouest, a fait une visite dans le comté de Provencher, et y a été l'objet de plusieurs magnifiques ovations. A St Boniface, M. Borden et ses amis ont visité les institutions publiques. Ils se sont d'abord rendus à l'archevêché où ils ont été reçus par le vicaire général, M. l'abbé Dugas, qui, en l'absence de Mgr Laugevin, a fait aux distingués visiteurs une cordiale réception. En leur souhaitant la bienvenue il leur a dit: "Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais cela n'empêche pas que nous sommes doués de raison et que nous savons quels sont nos droits. Et lorsque nous voyons dépouillés de ces droits, il est naturel que nous cherchions les amis qui pourraient nous les rendre.

M. Borden a remercié les prêtres de l'archevêché pour la réception dont il était l'objet et il a fait l'éloge du député du comté, M. Lariviére.

Le chef conservateur et ses amis ont ensuite visité le collège de St-Boniface et l'école industrielle des sauvages.

A St-Jean-Baptiste, M. Borden a rencontré un grand nombre de Canadiens-français. Il leur a adressé la parole en français, ce qui a été une bien agréable surprise ponr nos compatriotes. Il a regretté l'absence de son ami, M. Monk, qui est retenu à Québec par de multiples occupations, mais il a annoncé que M. Monk avait promis de visiter l'Ouest prochainement.

Dans la soirée, une grande assemblée a été tenue à l'hôtel de ville. Une foule considérable y assistait et elle a fait aux orateurs, à M. Borden, en particulier, une enthousiaste réception. Le chef conservateur a fait l'histoire du gouvernement libéral, puis il a réiteré sa politique sur la question du tarif, qui consiste en une protection suffisante pour nos industries.

Les honorables MM. Roblin et McFadden ont aussi adressé la parole.

M. Borden et ses amis sont retournés à Winnipeg dimanche soir. Mardi ils seront à Holland; mercredi, à Carman; jeudi, à Orkton; et vendredi à Neepawa.

Winnipeg, 14 octobre.—L'assemblée d'hier soir pour entendre le chef conservateur et ses compagnons de voyage, a été de l'aveu de tous un immense succès. La salle du théâtre de Winnipeg était bondée de citoyens et sur l'estrade on remarquait 200 invités comprenant tout ce que Winnipeg compte de plus influent parmi les différentes classes de la société. Le premier ministre Roblin présidait. Lorsque les orateurs sont entrés, l'auditoire s'est levé et leur ont fait une ovation chaleureuse. L'ovation s'est renouvelée plus ardente encore lorsque le chef de l'opposition a pris la parole.

MORTE A 132 ANS—Une femme qui, s'il faut l'en croire vivait à l'époque des "Boston tea party" et de la réunion du premier Congrès continental, vient de mourir à Chicago. Si ses dires sont exacts elle était sans doute la femme la plus âgée des Etats-Unis.

Cette femme, Ellen Stewart, une esclave avant la guerre civile, s'est mariée trois fois et a eu quatre enfants, dont le dernier est mort, très vieux, il a plusieurs années. Elle prétendait être née en 1770 et était donc âgée de 132 ans. Jusqu'à il y a quelques mois elle possédait encore toutes ses facultés et racontait des histoires remontant aux premiers temps de la Virginie et du Kentucky. Elle était née en Virginie.

BAIE STE-MARIE—Un des plus respectables citoyens de St-Bernard vient de s'éteindre dans la personne de M. Vital J. Gaudet. Le défunt qui était fort estimé, a succombé lundi à l'âge de 86 ans. Il laisse trois enfants, Alphonse et Olivier Gaudet, de St Bernard, et Mme Hilarion Thibodeau, de cette ville.

Les funérailles auront lieu demain matin.

M. Forman Boudreau, fils de M. Léon Boudreau, de Meteghan, s'est noyé mercredi, au large de Bar Island, au nord de la rivière Tusket. Le jeune homme voyant une dory à la dérive, enleva ses habits, et se lança à l'eau dans le dessein de la rattraper. Le courant était si fort que le jeune Boudreau fut entraîné au large par les vagues. Il était âgé de 24 ans et célibataire.

LE TAMBLEMENT DE TERRE DE GUAM—Les nouveaux details reçus sur le tremblement de terre de l'île de Guam montrent que la secousse la plus violente a duré 3 minutes et 55 secondes. La plupart des bâtiments construits en pierre se sont écroulés; le sol s'est ouvert en plusieurs endroits et a lancé de l'eau et du sable.

Les soldats de l'infanterie de marine américaine ont échappé de peu à la mort sous les débris de leurs baraquemenrs, ils campent maintenant sous des tentes. Le nouvel hôpital a été démoli par la violence des secousses. Le gouverneur Schoeder a donné abri à la petite colonie américaine. Il a envoyé le transport "Justin" à l'île de Saïpan pour se mettre à la disposition du gouverneur allemand, au cas où celui ci aurait besoin de secours. Le "Justin" est revenu à Guam et annonce que l'île de Saïpan a éprouvé de violentes secousses, mais que rien n'a été détruit.

CONDOLÉANCES—A une assemblée régulière de la Succursale No. 278 de la C. M. B. A., de St Joseph, N. B., tenue le 11 octobre 1902, la résolution suivante fut adoptée:

Vu qu'il a plu à Dieu dans sa Divine Providence, de retirer de ce monde M. Hypolite Bourque, père de Frère Daniel Bourque,

Il est résolu—que nous, les membres de la succursale No. 278, C. M. B. A., nous offrons à notre frère éploré nos plus vives et nos plus sincère sympathies ainsi qu'à sa famille, dans la peine qu'ils viennent de subir, et qu'il soit de plus

Résolu—que copie de cette résolution soit transmise au frère Daniel Bourque, au journal le Canadien et au Moniteur Acadien, pour être publiée.

CAMILLE RICHARD,
Secrétaire Archiviste.

NAISSANCE

A Bouctouche, le 30 septembre, l'épouse de M. Joseph Michaud, une fille, baptisée sous le nom de Marie-Viola. Parrain et marraine M. et Mme George Michaud.

En cette ville, le 16 octobre, l'épouse de M. J. Malenfant, une fille.

En cette ville, le 21 octobre, l'épouse de M. Edouard A. Gallant, un fils.

MARIAGE

A Sainte-Anne de Chockpish, par M. le curé A. Robichaund le 24 septembre, M. Camille Boudreau à Mlle Marguerite LeBlanc. Garçon et fille d'honneur, M. Irénée Boudreau et Mlle Marguerite Anne LeBlanc.

Après la cérémonie religieuse, le nouveau couple s'est rendu à Rexton, où un dîner bien préparé les attendait à l'hôtel de M. A. Gorman. Dans l'après midi, les nouveaux époux se rendirent à Bouctouche chez le père du marié, où les attendaient un délicieux festin et un grand nombre d'amis venus pour leur souhaiter bonheur et prospérité.

A Saint-Anselme, le 6 octobre, par M. le curé D. F. Léger, M. David Belliveau, de Painsec, à Mlle Lydie LeBlanc. Garçon et fille d'honneur. M. Edouard Pellerin et Dlle Elizabeth Richard.

IN MEMORIAM

Dieu, dont les decrets sont justes et insondables, vient encore de moissonner une existence chère à sa famille dans la personne de Sieur Joseph J. Richard, de la paroisse de Notre Dame du Mont-Carmel, I. P. E., à l'âge peu avancé de 43 ans. Homme juste, affable et pieux, il est allé recevoir la couronne des prédestinés. Après une maladie de six ans, soufferte avec une patience et une résignation angélique, et muni de tous les secours que notre Sainte Mére l'Eglise accorde à ses enfants dociles, l'ange du Seigneur touchait ses paupières de son Sceptre d'or, et sa belle âme, dans la journée de dimanche, le 12 octobre 1902, prenait son essor vers les demeures éternelles pour y goûter les joies ineffables du céleste séjour.

Ainsi qu'un nuage qui passe,
Son printemps s'est évanoui;
Ses yeux ne verront plus les traces
De tous les biens dont il a joui.

Le défunt appartenait aux société du Rosaire Perpétuel et de la Tempérance dont il était un membre fidèle.

Ses funérailles ont été célébrées par le Rév. Père Arsenault, curé de la paroisse, le 14 au matin, au milieu d'une foule de parents et d'amis. Il laisse pour pleurer et prier sur sa tombe une épouse inconsolable, onze enfants, sa mère, un frère et deux sœurs qui regretteront longtemps la perte qu'ils ont faite.

Que son âme repose en paix dans les bras du Seigneur.

AMI

Prière à l'Evangéline de reproduire.

Etoffes a Robes et Drap.

Un assortiment complet d'Etoffes à Robes vient d'arriver, un magnifique choix des derniers dessins des maisons les plus en vue de Montréal. Vous êtes invi és à venir voir. Aussi un grand étalage de Hardes d'Hommes. Spécialité de Chaussures—des plus fines aux plus grosses. Groceries, Ferronneries, Faïence, Ferblanterie, etc.

N'oubliez pas le magasin à bon marché où on est toujours prêt à montrer les marchandises, n'oubliez pas d'aller chez

Simon A. Poirier, Ancien magasin Poirier, Doiron & Cie., SHEDIAC, N. B.

Poulets ! Poulets !
Chickens ! Chickens !

Le Département de l'Agriculture à Ottawa demande

2,000 Poulets ou Poulettes

de race pure ou améliorée Plymouth Rock ou d'autres races recommandées pour la station d'engraissement qu'il vient d'organiser à

ROGERSVILLE, N. B.

Premier lot 15 Septembre, deuxième lot 13 octobre, troisième lot 10 novembre.

Ces poulets devront peser 3 ou 4 livres au moins, et avoir les pattes jaunes ou blanches.

Le prix sera 6 cts la livre, livrés à Rogersville, ou à distance si on en promet en nombre suffisant.

Des cages seront envoyées gratis pour recevoir la volaille—frais de transport payés par le département.

Les poulets maigres, mais de bonne race et ayant le poids voulu, sont préférés.

Pour plus ample information, s'adresser à

Fidèle Richard,
Gérant, ROGERSVILLE.

The Department of Agriculture, Ottawa, will take

2,000 Chickens,

of pure or well graded breeds Plymouth Rock or Wyandottes, at their fattening station, recently organized at

ROGERSVILLE STATION, I. C. R.

and will pay 6 cents per pound, live weight, for the right kind.

They must weigh 3 to 4 lbs. each, with yellow or white legs.

The same price will be paid at a distance, and crates sent for the fowls with freight paid both ways by the department, provided a sufficient number and the right kind is promised.

First lot taken September 15th, second lot October 13th, third lot November 10th.

Lean chickens, provided they are large and of the proper breeds, are preferred.

For further particulars apply to

Fidèle Richard,
Operator, Fattening Station, ROGERSVILLE.

F. C. HARE,
Chef du Département des Volailles.—Chief of the Dominion Government Poultry Division.

A St-Antoine, le 11 octobre, la mort toujours cruelle vient de plonger une famille dans la plus profonde douleur en enlevant à l'affection de ses parents éplorés après avoir reçu tous les secours spirituels que notre mère l'Eglise accorde à ses enfants à l'heure de la mort, Hector Léger, fils aîné de Philippe H. Léger et Marie Breau, à l'âge de 16 ans, 9 mois et 4 jours, après trois ans de la cruelle maladie de consomption. Il laisse pour pleurer sur sa tombe un père, une mère, cinq sœurs et quatre frères inconsolables. Le service funèbre fut chanté par le Révd P. P. Dufour, lundi matin. Les funérailles ont eu lieu après le service au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Les porteurs étaient MM. Jean B. Cormier, Lévis LeBlanc, Philias Léger, Napoléon Richard, Urbain Breau et Daniel Goguen. Le défunt appartenait à la société du Rosaire Perpétuel, la société de Ste-Anne et de l'Ange Gardien. —R. I. P.

A Cocagne, le 13 octobre, après une douloureuse maladie de trois mois, soufferte avec une entière soumission à la volonté divine, Dame Osithe Babineau, épouse bien-aimée de M. Charles Hébert, s'endormait paisiblement dans le Seigueur à l'âge de 55 ans, laissant un époux désolé et quatre enfants pour pleurer sur sa tombe. Les funérailles ont eu lieu à Cocagne le 15, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le service funèbre fut chanté par M. le curé L'Archevêque. Les porteurs étaient MM. Abraham Breau, Thadée Babineau, Dom. Hébert et George Breau. La regrettée défunte appartenait à l'Association des Dames de Sainte-Anne.

—R. I. P.

A Fox Creek N. B., le 7 courant après deux ans de maladie de la consomption, William E. LeBlanc, à l'âge de 25 ans, passait de cette vie à l'éternité. Il laisse pour le pleurer six frères et deux sœurs, son père et sa mère, Eugène et Vivine LeBlanc, l'ayant précede dans la tombe bien des années déjà.

Les funérailles ont eu lieu le 9 courant au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Il appartenait au Grand Rosaire perpétuel et à la Ligue du Sacré Cœur.

—R. I. P.

Au Cap-Pelé, le 11 septembre, Joseph Avila-Herménegilde, enfant chéri de M. et Mme Jos. A. Cormier, à l'âge de 3 semaine et 2 jonrs. Un ange de plus au ciel.

Messieurs C. C. Richards & Co.

Messieurs,—Ma fille, âgée de 13 ans, étant tombée violemment d'une carriole, s'était blessée si grièvement au coude que le bras lui resta raide et douloureux pendant trois ans. Quatre bouteilles de LINIMENT DE MINARD l'ont complètement guérie, et elle s'en est pas sentie depuis.

Votre tout dévoué,
J. B. LÉVESQUE.
St-Joseph, P. Q., 18 août 1900.

Remerciements

Je désire remercier les citoyens de Shédiac qui ont si bienveillamment contribué à arracher mes marchandises aux flammes, mercredi dernier.

R. C. TAIT.

Shédiac, 20 octobre 1902. 1i

AVIS

J'ai réouvert mon commerce justement en face de mon ancienne place et je serai heureux de recevoir mes anciennes pratiques et toutes les nouvelles qui voudront bien me favoriser de leur bienveillant patonage.

R. C. TAIT.

Shédiac, 20 octobre 1902. 4i

HALO! HALO!

IL N'EST JAMAIS TROP TARD.
MES PRIX PLUS BAS QUE JAMAIS.

L'hiver arrive et vous voulez économiser vos piastres; une piastre économisée est une piastre de gagnée. Et pour économiser vos piastres, il vous faut acheter au magasin le meilleur marché de la ville, en face du bureau du docteur Bellivau, où pour $20 vous pouvez acheter ce qui vous coûterait $25 dans n'importe quel autre magasin.

Voyez les Bas Prix

Sucre blanc No. 1, 5 cts la livre, 22 livres pour $1.00. Casonnade No. 1, 4½ cts la livre, 25 livres pour $1.00. Parafine américaine garantie, 22 cts le gallon; Parafine canadienne garantie 20 cts le gallon; Melasse de première classe 35 cts le gallon ou 5 gallons pour $1.60; Biscuits de soda 7 cts la livre ou 3 livres pour 20 cts; 8 livres de bon Savon pour 25 cts; Thé de 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 50 cts la livre.

Aussi Pork, Jambon, Bacon, Poisson, Saindoux, Beurre, Œufs, Fromage, Orge, Faillots, Essences, Epices, Miel, Gelée, Conserves de toutes sortes, Remèdes brevetés, Papeterie, Balais, Brosses, Ferblanterie, Patates, Oignons, Vinaigre, Cornichons, Café, Farine d'avoine, Riz, Poudre à pâte, et une foule d'autres articles au plus fin bas prix.

Farine à grand marché au comptant.

Aussi Cigares, Confiseries, Bonbons, Bières, Pipes et Tabac en gros.

Produits de la ferme pris en échange. Apportez votre beurre, vos œufs, etc.

Rappelez-vous la place: Ancien magasin de M. Charles R. Poirier.

ALFRED P. GOULD. - Shediac.

Encan

J'ai reçu instruction de Albert M. Léger de vendre à la résidence de Magloire Léger, Shédiac,

SAMEDI, LE 8 NOVEMBRE PROCHAIN,

à 1 heure de l'après-midi, les articles suivants:

1 cheval de 7 ans pesant 1000 livres et bon pour l'ouvrage et la route, 1 cheval de 12 ans pesant 1100 livres et bon pour l'ouvrage et la route, 3 belles vaches qui vêleront en mars, 2 taures allant sur 3 ans et qui vêleront, 10 tonnes de bon foin doux, 5 tonnes de paille, 1 wagon à deux sièges de seconde main, 1 express de seconde main, 1 truck-wagon double, 1 voiture fine de seconde main, 1 gros harnais double tout complet, 1 harnais fin, 1 peau de buffalo, et d'autres articles.

Conditions de la Vente:—Au-dessous de $5.00, argent comptant; au-dessus de $5.00, douze mois de crédit avec bons billets conjoints portant intérêt de 7 pour cent.

J. H. HEBERT,
Encanteur.

Shédiac, N. B.,
20 octobre 1902. 3i

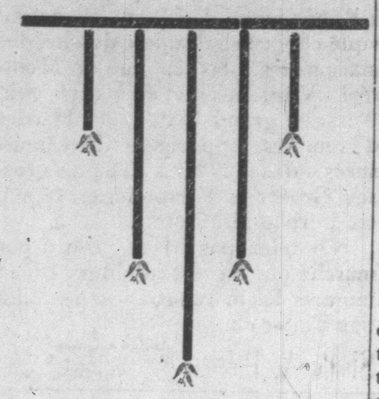

Au Magasin

O. M. Melanson & Cie.

Habillements

d'Hommes et de Jeunes Garçons

Capots

Imperméables pour Hommes

Manteaux

Imperméables pour Dames.

Etoffes a Robes, Draps, Etc.

Nous venons de recevoir nos importations et nous invitons cordialement le public à venir les voir avant d'acheter ailleurs.

Vous trouverez ici un choix insurpassable, et comme toujours nos bas prix sont imbattables.

Au Magasin

O. M. Melanson & Cie.

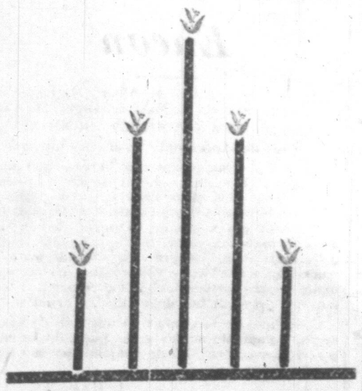

FEUILLETON

17

Pour le Crime d'un Autre

XII

L'AVEU

Suite et Fin

—Mon ami, dit Jean Rameau en frappant sur l'épaule de son fils, ton état de souffrance a-t-il empiété sur tes sentiments? Tu sembles oublier que tes fiançailles avec Cécile sont un engagement d'honneur? La famille s'inquiète et la jeune fille devient triste.

—Je ne l'épouserai pas, dit Honoré d'une voix brève.

—Pourquoi t'exagérer le mal? reprit Jean Rameau avec bonté. Ce que tu as ressenti est une fièvre mêlée de délire dont les accès se sont prolongés plus qu'à l'ordinaire, voilà tout... Cet accident ne saurait effrayer Cécile pour l'avenir. Il n'est ni dangereux ni héréditaire.

—Je le sais, reprit Honoré.

—Tu n'aimes plus cette jeune fille.

—Je l'aime plus que jamais, au contraire.

—Eh bien!

—Je me trouve indigne d'elle, mon père.

—Alors Honoré, c'est à moi qu'il appartient de te rassurer sur ces craintes; ta jeunesse a été agitée peut-être... je l'ignore... Tu ne m'as rien dit, je n'ai rien demandé. Mais si de ce tumulte des premières années, de cet orage du cœur, il n'est rien resté dans le présent, de bonnes résolutions suffisent pour racheter le passé. Des dettes de jeu s'oublient, et je te pardonne des fautes pour lesquelles autrefois j'ai manqué d'indulgence.

—Des fautes! répéta Honoré d'une voix sourde. Puis se levant il ajouta d'une voix vibrante:

—J'ai commis un crime!

—Mon fils! mon enfant, tu t'égares, reviens à toi!

—Ah! oui! reprit Honoré, je sais ce que vous allez croire... Si je vous fais ma confession, vous direz: il es fou! il est fou! et vous appellerez le docteur... Ne mandez personne, mon père, j'ai volé, j'ai tué... cela est horrible, épouvantable... Moi, votre fils, je suis un larron et un assassin!

Jean Rameau enlaça son enfant dans ses bras.

—Il faut que j'expie, reprit Honoré; il faut que je m'accuse. Oh! ne craignez pas qu'on doute de mes paroles; on me croira, il y a des preuves... des preuves de mon infamie.

Honoré s'était levé; son visage devenu subitement pâle indiquait une émotion violente, ses mains tremblaient.

—Il me semble, poursuivit-il, que je serai un honnête homme quand j'aurai tout avoué, tout prouvé... J'ai été fou! c'est un grand malheur... Pendant ma folie, j'ai tenté d'anéantir la seule preuve de ma culpabilité et de... oh! je trouverai! et alors, mon père, si vous me pardonnez, je croirai que Dieu me pardonne.

Jean Rameau demeura d'autant plus convaincu que son fils venait de subir un nouvel accès de folie, que sans s'expliquer davantage Honoré s'élança dans le jardin. Pendant toute la soirée il fouilla au pied des grands ormes, mais sans rien trouver de ce qu'il cherchait avec une activité fiévreuse. Il avait reconquis assez de raison pour comprendre que M. Rameau s'opposerait à ses projets s'il les faisait connaître. Aussi de grand matin, quitta-t-il la maison paternelle, d'où il demeura absent pendant quatre jours. Le négociant demeurait en proie à de terribles inquiétudes; dans la soirée, et par un épouvantable orage, Honoré frappa à la porte de la maison et pénétra dans le bureau où son père s'abandonnait au plus violent désespoir.

Honoré paraissait heureux au contraire; sans doute sa joie était bizarre dans sa manifestation heurtée et fiévreuse. Il tira de son sein un papier qu'il agita, et s'écria:

—Je le tiens enfin! mon père! mon bon père! il n'y aura plus de nuage dans mon esprit. Je me repens, je vais dire la vérité... Je sauverai l'innocent, j'accepterai le châtiment à sa place... Mon père, serrez-moi dans vos bras; je reprends courage et je me sens heureux, je redeviens un homme, et Honoré tendit à Jean Rameau un papier jauni, souillé par la terre, presque moisi par l'humidité.

Le négociant désolé en voyant que son fils retombait dans ses visions, n'osa pourtant pas heurter le front de sa folie, il prit le papier qu'il lui tendait.

Peu à peu, à mesure qu'il déchiffrait ces mots, et regardait la date, il changeait de visage; enfin, ses yeux agrandis se fixèrent sur Honoré.

—Toi! toi! balbutia-t-il.

—Je réparerai! j'avouerai tout! s'écria Honoré, en tombant aux genoux de son père. Le négociant laissa tomber ses bras le long de son corps, et sans pousser un soupir, l'œil vitreux, les membres roidis, il resta foudroyé par l'apoplexie.

Honoré ne comprit pas tout de suite quelle terrible expiation lui venait de Dieu. Il crut que son père succombait à un étonnement douloureux, et pendant longtemps il essaya de le calmer, de le consoler. Il lui répétait que la seule manière de le décharger de sa faute était de lui permettre de l'avouer; il le suppliait de lui pardonner.

Il évoquait sa tendresse; il parlait de ses regrets et de ses remords. Quand la terrible vérité se fit jour il tenta de l'éloigner, de la nier: il la trouvait trop cruelle. Son châtiment ne devait pas être d'avoir coûté la vie à son père! Et cependant en apprenant à quel degré d'infamie son fils était tombé, le vieillard n'avait pu que mourir.

Le désespoir d'Honoré fut sauvage et farouche. Il s'enferma avec le cadavre. Il répéta à celui qui ne pouvait plus l'entendre, sa lamentable histoire; il tenta de réveiller du sommeil de la mort celui que le Seigneur avait pris en pitié; enfin il dut permettre que l'on s'occupât des obsèques. Jean Rameau était singulièrement estimé de la ville de Cette, sa mort fut un deuil public; depuis plusieurs générations tous les membres de cette famille donnant l'exemple de la vertu.

Par une étrange coïncidence à l'heure où tintait le glas de Jean Rameau, Julitte, Rémy et Paulin, conduits par un prêtre, pénétraient dans l'église paroissiale de Cette et s'agenouillaient devant l'autel. Vincent de Paul était convaincu que l'heure de la justice venait de sonner pour son protégé, et il avait obtenu de Rémy qu'il entrât dans sa ville natale.

Andoche, qui survivait à ses blessures, avait raconté à Vincent les événements de sa vie, en le suppliant de réparer complètement sa faute. Il fallait pour cela l'aveu d'Honoré. L'apôtre promit de tout mettre en œuvre pour triompher de cette rebelle nature; et sûr de réussir avec l'aide du ciel, il pria Rémy et sa famille de l'accompagner à Cette.

Leur première visite fut pour l'église.

Un cercueil drappé de noir était dans le chœur.

Les serviteurs de la maison Rameau pleuraient à chaudes larmes.

Les prêtres vinrent et entonnèrent les hymnes de la mort; alors on vit lentement s'avancer dans la nef un homme subitement vieilli, courbé par le désespoir et la honte. Il se traînait sur les dalles les yeux baissés, et quand il fut arrivé près du cercueil de Jean Rameau il appuya son front sur le drap mortuaire et fondit en larmes.

La famille Ciotat se leva pour rendre un dernier et pieux hommage à l'âme qui remontait vers Dieu, l'abbé Vincent prit le goupillon qui reposait dans vase d'argent, et jeta de l'eau bénite sur le corps glacé, Rémy allait remplir le même devoir quand son regard tomba sur l'homme prosterné près du cercueil.

Il le reconnut, chancela, et s'appuyant sur l'épaule du prêtre:

—C'est lui! dit-il, lui!

Vincent de Paul leva les yeux sur Rémy. Le visage du jeune homme exprimait un étonnement douloureux, on ne pouvait y lire aucune haine.

—Pardonnez-vous? demanda le prêtre.

—Vous m'avez appris la charité, répondit Rémy.

L'émotion et la terreur clouaient Julitte à sa place. Le prêtre s'approcha plus près encore d'Honoré, et avec un accent qui enjoignait à la circonstance une autorité doublement sacrée:

—Mon fils, dit-il, ne sort-il point une voix de ce cerceuil pour vous conseiller d'accomplir une réparation?

Honoré se souleva, et appuyé d'une main à la chaise, de l'autre s'attachant au bras du prêtre.

—Que savez-vous donc?

—Tout! répondit Vincent de Paul.

—Vous avez raison, reprit Honoré... la main de Dieu est sur moi, il faut que je parle... En face de mon père mort foudroyé en apprenant mon crime, en face de Rémy dont j'ai causé la ruine et le désespoir... Rémy me redemande son honneur perdu, il exige sa réhabilitation devant les hommes, il l'aura... aussi bien, je ne puis traîner ma misérable vie...

Honoré se dressa sur ses pieds. L'expiation qu'il voulait subir devait être proportionnée à sa faute. Il avait fui la honte publique, il fallait maintenant aller au-devant. Les prêtres achevaient les chants funéraires, la foule remplissait l'église, les amis, les clients de la maison Rameau étaient là, Honoré passa en revue, d'un regard rapide, ceux qui se trouvaient assemblés pour les funérailles. Il frissonna à l'idée de ce qu'il allait faire; mais à deux pas de lui se trouvait le groupe formé par Rémy, Julitte et Paulin, et tout près, comme pour le soutenir, restait l'abbé Vincent.

Honoré quitta sa place, et monta les deux marches conduisant au chœur. Puis élevant la voix:

—Devant le cercueil de mon père, dit-il, devant ceux qui honorent ces obsèques et prient pour son âme, je vais satisfaire enfin ma conscience outragée, et venger la justice que j'offensai... Mon aveu tardif ne saurait effacer des souffrances que des innocents ont endurées à cause de moi, mais je me repens! Je demande à mon tour miséricorde et grâce, et je pleure en m'accusant...

Il y a huit années, un enfant quittait notre ville enchaîné avec d'autres galériens; on l'avait cru coupable d'un vol de confiance... cet homme s'appelait Rémy Ciotat... il était innocent... seul, pour satisfaire à une dette de jeu, j'avais volé mon père!

Honoré posa la main sur le cercueil.

—Je demande pardon à Dieu, dit-il, pardon à ta mémoire Jean Rameau! pardon à Rémy et à sa mère!

Les pleurs le suffoquèrent, il tomba sur ses genoux.

Devant ce désespoir et ce repentir, se calma l'agitation qui s'était pendant un moment manifestée dans l'église. Rémy s'avança vers Honoré, Julitte regarda sans haine celui qui leur avait fait tant de mal; le malheureux tendit au jeune homme le fatal papier qu'Andoche avait failli payer de sa vie, et Vincent de Paul étendant les bras vers le coupable, dit d'une voix pénétrée:

—Cet homme ne relève plus maintenant que de la justice de Dieu!

FIN

PROPOS AGRICOLES

SUCCÈS D'EXPÉRIENCES D'AFFINAGE DU FROMAGE D'ÉTÉ A BASSE TEMPÉRATURE

Ministère de l'Agriculture,
Ottawa, 1er octobre 1902

Grâce à l'esprit d'entreprise et aux soins constants du Ministère de l'Agriculture fédéral, sous la direction de l'honorable Sydney Fisher, le Canada a commencé à produire du fromage d'été d'une qualité propre à satisfaire entièrement les exigences les plus excessives des marchés du Royaume-Uni et d'ailleurs. L'amélioration apportée dans les méthodes de fabrication et d'affinage mettra les cultivateurs à même d'obtenir environ une livre de plus de fromage par cent livres de lait. C'est là un gain de près de dix pour cent en quantité. De plus, le fromage affiné de la nouvelle manière se cotera dans les années prochaines d'un à deux centins de plus par livre, ce qui augmentera de dix à quinze pour cent et en moyenne la valeur de la livre.

L'appréciation du fromage canadien par le Royaume-Uni est attesté par le fait que tandis qu'en 1871 les Iles Britanniques avaient acheté pour $5,471,361 de fromage du Canada et 1891 pour $9,481,373, elles en ont l'année passée importé pour $20,696,951, autrement dit, pour plus de $19,000,000 qu'il y a trente ans, et plus du double qu'il y a dix ans, En 1901 la Grande-Bretagne a importé en tout 289,731,120 livres qui lui on coûté $30,306,081. Sur ce total le Canada a contribué 195,926,397 livres valant $20,696,951, c'est-à-dire plus des deux tiers de l'importation totale.

Jusqu'ici le contingent de la meilleure qualité qu'a fourni le Canada était le fromage de septembre. Il y avait bonne demande pour celui d'été, mais l'affinage à la température élevée de juillet et d'août lui donnait une saveur échauffée qu'on n'aimait pas. Dans des essais de dégustations d'échantillons venant de plus de trente fromageries, il a été constaté que le fromage de juin et de juillet affiné à basse température avait la saveur fine, agréable et la riche consistance qui caractérisent le fromage de septembre, tandis que le fromage de juillet affiné à la manière ordinaire avait une saveur forte et une texture grossière. La valeur du fromage de juin et de juillet au sortir de salles d'affinage fraîches, à l'examen qu'en a fait le professeur Robertson, était tout au moins d'un centin plus élevée que celle du même fromage affiné à la manière ordinaire. Lorsque cette méthode d'affinage du fromage dans des chambres à basse température pendant l'été aura été généralement adoptée, on évitera l'effet de dépréciation qu'ont sur les cours les approvisionnements de fromage échauffé. Il y a lieu de s'attendre à ce que la meilleure qualité du fromage d'été fera tellement augmenter la consommation que d'ici à dix ans le Canada n'exportera pas pour moins de quarante millions de dollars par an, tout l'ensemble du fromage produit se vendant au prix le plus élevé qui se puisse obtenir sur le marché.

Dans les chambres d'affinage de démonstration du gouvernement, qui sont au nombre de quatre, on recouvre chaque fromage d'une mince couche de cire. Par là la surface se trouve protégée contre la moisissure, et il y a eu beaucoup moins de perte de poids. Dans

VU L'ENCOMBREMENT

De marchandises dans notre MAGASIN, nous offrons maintenant le surplus de notre étalage de Hardes à environ la moitié du prix régulier. Ceci est afin de faire de la place pour nos Hardes d'Automne qui arriveront bientôt. Nos chalands pourront se procurer de bons habillements pour hommes, adolescents et enfants à des prix qui les surprendront. Regardez pour notre grande annonce prochaine.

W. D. MARTIN,

Coin des Rues Main et Lutz, - - MONCTON, N. B.

un essai comparatif la diminution de poids d'un fromage non ciré dans une chambre ordinaire pendant un mois s'est élevée à deux livres quatre onces, tandis que celle d'un fromage non ciré dans la chambre d'affinage fraîche du gouvernement a été d'une livre douze onces et celle d'un fromage semblable qui avait été recouvert de cire et placé dans la chambre d'affinage fraîche du gouvernement a été de huit onces seulement.

Un grand nombre des principaux exportateurs de fromage ont examiné le fromage affiné dans les chambres d'affinage fraîches du gouvernement. Tous ont constaté la grande amélioration dans la qualité. Les courts rapports suivants ont été reçus de la station de Woodstock. Les résultats aux quatre stations sont semblables.

M. Thomas Ballantyne de Stratford :—"J'ai examiné le fromage affiné dans la chambre d'affinage fraîche. La différence entre celui-ci et les autres était plus surprenantes. Je suis d'accord avec ce que dit le Professeur Roberston, et j'espère qu'il sera fait partout les améliorations nécessaires de telle sorte que tout le fromage soit affiné sans s'échauffer."

M. R. W. Steinhoff : — "J'ai aussi examiné le fromage, et mon opinion concorde avec celles qui ont été exprimées quant à la supériorité marquée du fromage affiné à basse température. Pour celui de juillet je croie que la différence est d'au moins un centin et demi par livre."

M. R. A. Sinister :—"Je suis d'avis que la leçon de choses quant à la bonne manière d'affiner le fromage à basse température, quant au marquage et quant au maintenant du fromage, est le plus grand progrès dans l'industrie fromagière dont j'aie eu connaissance depuis vingt ans, et le plus grand honneur est dû au Ministère de l'Agriculture pour ce qu'il a fait."

Afin que tous les fabricants de fromage soient pleinement instruits dans ce nouveau développement des améliorations en industrie laitière, le Ministère de l'Agriculture à Ottawa publiera pendant le cours de l'automne et de l'hiver des renseignements détaillés concernant les méthodes à suivre pour améliorer les chambres d'affinage à toutes les fromageries. Ils seront préparés sous la direction de M. J. A. Ruddick, chef de la Division ne l'industrie laitière, qui a eu lieu l'été passé sous la charge personnelle des chambres d'affinage de démonstration du gouvernement.

Beurre pour le Royaume-Uni

Comment empêcher la Moisissure

Il a été fait rapport que quelques lots de beurre du Canada ont été livrés dans le Royaume-Uni avec quelques taches de moisissure sur le papier autour du beurre et entre la caisse et le beurre ; ce beurre était non salé. La moisissure étant un végétal, un champignon minuscule, il est important que les fabricants et les marchands de beurre sachent comment ils peuvent entièrement en prévenir le développement sur les colis de beurre, sur le papier à beurre ou sur le beurre lui-même. La moisissure ne peut venir que de moisissure déjà présente ou de spores, qui jouent le rôle de fruit ou de graine pour sa reproduction. Que l'on détruise les spores, la moisissure ne peut se développer. Les conditions favorables pour son développement sont : un certain degré d'humidité et une température modérée,—c'est à dire une température inférieure à 60 degrés. Certaines formes de moisissure se développent même à la température de 32 degrés Fahrenheit, c'est à dire celle de la congélation de l'eau.

Le formol (formalin) est un fongicide efficace, autrement dit, c'est un destructeur des champignons (fongosités) et des spores de champignons. Une faible solution de formol détruit les spores de la moisissure. Le fabricant de beurre se trouverait bien de préparer une forte saumure additionnée d'une once de formol par gallon de saumure. Il lui faudra ensuite tremper le papier à beurre dans cette solution et rincer l'intérieur de tous les colis à beurre avec la solution. Tandis que le papier à beurre est encore humide de saumure additionnée de formol, on tapisse l'intérieur de la caisse à beurre et y emballe aussitôt le beurre. Cette saumure avec formol détruirait toutes les spores de moisissures sur le papier à beurre et sur la surface intérieure de la caisse. On peut se servir pendant longtemps de la même saumure, si on la fait bouillir une fois par semaine. Comme le formol s'évapore pendant l'ébullition, il serait nécessaire, après ébullition et refroidissement, d'ajouter une once de formol à chaque gallon de saumure.

Pour la bonne conservation du beurre qu'on veut expédier au Royaume-Uni, il est important d'en abaisser la température au-dessous de 38 degrés Fahrenheit. A partir du second jour après sa fabrication, si on le laisse à une température élevée, il commence à s'y produire des changements qui altèrent sa saveur délicate et son arome de beurre frais.

Chaque beurrerie doit avoir une chambre froide à une température inférieure à 38 degrés Fahrenheit ; on ne doit transporter le beurre que dans des wagons-glacières et sur les vaisseaux à vapeur il faut le mettre et le garder dans des compartiments dont la température soit maintenue au-dessous de 25 degrés. Une température de 20 degrés Farh., vaudrait encore mieux.

Comment exterminer la bruche du pois

Ministère de l'Agriculture
Ottawa, 8 octobre, 1902.

Samedi 27 septembre dernier à Toronto quelques membres du Comité pour le classement des céréales (Grain Standard Board) nommé par le gouvernement, sont après discussion, tombés d'accord que s'il n'est pas pris des mesures énergiques pour l'exterminer de la bruche du pois, le commerce des pois du Canada sera entièrement ruiné.

Le Dr. Fletcher, entomologiste de l'Etat, s'efforce depuis plusieurs années de faire comprendre aux producteurs de pois dans les districts ou cet insecte sévit, la nécessité d'un commun effort pour détruire ce ravageur ; car s'il n'y a pas unité d'action les simples efforts individuels seront impuissantes en effets, si un cultivateur traite ses propre pois de semence au bisulfure de carbone, cela n'empêche malheureusement pas les bruches devenir des champs de ses voisins et de nuire à sa récolte.

La plupart des cultivateurs dans les districts envahis par la bruche du pois connaissent assez bien les mœurs de l'insecte, et ils savent aussi que le traitement par la vapeur du bisulfure de carbone est efficace. Si l'on suit les instructions données ci-après, ce traitement présente réellement très peu de danger ; mais, cela va sans dire, il faut que le travail soit fait avec soin. La plupart de nos principaux producteurs de graines et de nos principaux grainiers ont des "ébruchoirs" (bugging houses) pour le traitement des pois de semence, dans le quel ils les traitent régulièrement chaque année ; mais il y aurait bien plus grand avantage s'ils le faisaient plutôt après la récolte et s'ils le faisaient tous. En temps chaud non seulement le bisulfure de carbonne se vaporise plus facilement, mais l'effet sur les insectes en est beaucoup plus fatal qu'en temps froid ou plus tard dans la saison, les bruches sont dans l'état torpide où ils passent l'hiver. Naturellement, moins on tarde a funiger les pois après qu'ils sont mûrs, moins les vers des bruches ont le temps de dévorer le substance des grains. D'autre part, si l'on renvoie la funigation a la fin de l'automne, il arrivera dans certaines saisons qu'une forte proportion des bruches auront quitté les pois et se seront échappées avant le traitement.

Le Dr. Fletcher affirme que tout cultivateur peut, sans courrir le moindre risque, traiter ses pois de semence de la manière suivante :—On met les pois à traiter dans un tonneau à pétrole ordinaire de 45 gallons, qui en contiendra environ cinq boisseaux. La quantité de bidulfure de carbone qu'on a trouvée nécessaire pour faire périr la bruche est une once par cent livres de pois, la durée de traitement étant de 48 heures. C'est pourquoi, pour la quantité ci dessus, puisque le boisseau de pois pèse de 60 à 65 livres, il faudrait le tonneau plein trois onces de bisulfure de carbon. On peut verser ce liquide sur les pois mêmes ; on ferme ensuite aussitôt et parfaitement bien l'ouverture du tonneau, d'abord avec une toile épaisse qu'on a trempée dans l'eau et puis avec des planches par dessus. Le bisulfure de carbone n'a aucun mauvais effet sur les pois, soit quant à leur vitalité soit quant à leur salubrité comme aliment. Le bisulfure de carbone est un liquide incolore qui, quand il est exposé à l'air, passe rapidement à l'état de vapeur, sauf par un temps très froid. La vapeur est tout à fait invisible, mais elle répand une odeur désagréable très forte ; elle est plus pesante que l'air et par conséquent descend rapidement jusqu'au fond du réceptacle en pénétrant dans toute le masse des pois ou du grain contenus et faisant périr les insectes qui s'y trouvent. Cette substance est toutefois extrêmement inflammable, soit à l'état de vapeur ; il faut donc avoir grand soin de n'approcher du liquide ou du tonneau pendant la durée du traitement aucune flamme, ni même une pipe ou un cigare allumés. Afin que toutes les bruches périssent, il faut laisser le grain pendant 48 heures dans le tonneau parfaitement bien fermé ; le mieux est par conséquent de placer le tonneau dans un hangar à quelque distance de la maison d'habitation.

Le senis tardif des pois est certainement utile pour empêcher lesattaques de la bruche de pois ; mais cette méthode n'est pas très en faveur parmi les cultivateurs, car dans la plupart des saisons les pois semés tard sont tellement sujets à souffrir du mildion que la valeur de la récolte en est considérablement diminuée.

Le Dr. Fletcher mentionne un remède de facile et excellent quand on n'a qu'une petite quantité de pois de semence ; c'est de garder les pois jusqu'à la seconde année après qu'ils ont été récoltés. On les garde pour cela dans les sacs fermés afin d'empêcher les bruches de s'échapper, car elles émergent naturellement avant la fin de la deuxième saison, et, comme elles ne peuvent percer les sacs, même si ce sont des en papier, elles périssent, car, au contraire de la brnche du haricot (fève) elles ne peuveut se multiplier dans les pois secs. La vitalité des pois n'est pas diminué d'une manière appréciable par ce retard d'une année avant le semis. Lorsque l'on veut semer ces pois, il est bon de les examiner et au besoin de les trier à la main en rejetant tous ceux qui ont été percés, car il a été constaté qu'il est impossible d'obtenir des plantes vigoureuses de pois qui ont été infestés par des bruches.

PARDESSUS !

POUR HOMMES. - - POUR GARCONS.

Nous montrons un immense assortiment de

Pardessus, les modes les plus récentes pour hommes et garçons,

A des bas prix convenant aux acheteurs les plus exigeants.

E. C. COLE & CIE.,

Hardes, Chapeaux et Merceries, - BLOC PALMER, - MONCTON

M. Tarte et la Protection

M. Tarte a prononcé un discours sensationnel au banquet que lui a offert le Board of Trade de Chatham, Ont., où il a parlé plus de deux heures.

"Si l'on peut empêcher un ministre d'essayer à éclairer l'opinion publique, a-t il dit en faisant allusion à sa campagne sur le tarif, je ne tiens pas être ministre plus longtemps. Si, ainsi que le prétendent mes critiques, j'ai violé la Constitution en parlant comme je l'ai fait—et comme je le ferai—c'est qu'alors la Constitution a autant besoin que le tarif d'être réyisée.

"J'ignore ce que sera mon avenir, dit encore M. Tarte. Quelques uns de mes amis politiques veulent me voir dehors. J'ai été "dehors" dans le passé, et je crois que je pourrais vivre—et heureusement—si j'étais dehors. Et, qui plus est, si l'on m'interdit de défendre ce que je crois être dans l'intérêt du pays, je suis prêt à "sortir".

"Je suis entré dans la vie publique comme partisan, loyal et devoué, de sir John A. Macdonald. J'étais jeune alors, mais après tant d'années passées, je vénère encore la mémoire de mon vieux chef. En 71 et en 72, les libéraux canadiens français étaient fortement en faveur de la protection.

"M. Mackenzie, pendant son passage au pouvoir, les tint en échec, mais nous battîmes sir Wilfrid Laurier, le premier ministre actuel, dans une élection partielle, lors de son entrée dans le cabinet—sur cette questiou précisément ! Et je puis ajouter, conclut M. Tarte, que l'histoire se répète parfois d'étrange façon. Aujourd'hui comme autrefois, je demande un tarif pour les Canadiens—pour les Canadiens de toutes les provinces.—Je ne changerai pas d'opinion là-dessus. Le pays est avec moi."

On se bat en France

Paris, 14 octobre.—Une dépêche de Saint-Etienne annonce qu'un conflit très sérieux a eu lieu hier soir entre les gendarmes et les grévistes dans les charbonnages de Terre-Noire : cinq gendarmes ont été blessés sérieusement a coups de pierre et trois grévistes ont été tués. La grève s'étend de plus en plus.

Chambre Française

Paris, 15 octobre.—La Chambre des Députés s'est réunie hier. La session promet d'être orageuse, vu les interpellations devant la Chambre blâmant le gouvernement d'avoir employé des troupes contre les grévistes et envoyé de militaires en Bretagne pendant les troubles des écoles. De plus, le nouveau projet de loi du gouvernement pour rendre plus sévère le loi concernant les congrégations religieuses et le projet du ministre des finances, M. Rouvier, pour remanier les finances du pays provoqueront certainement des débats animés.

—Après avoir présenté le budget, montrant que le revenu était estimé à $715,000,000 et les dépenses à $715,000,000, M. Rouvier a expliqué qu'afin de rétablir l'équilibre il avait été nécessaire de créer une nouvelle taxe devant rapporter $41,400,000 laquelle somme était incluse dans l'estimé du revenu. M. Basly, un député de la région des mines a présenté une proposition pour l'établissement de pensions pour les vieillards et la Chambre a promis de la discuter à la première occasion. M. Beaudry d'Asson a soumis une demande de mise en accusation du gouvernement pour violation de la loi en fermant les écoles dirigées par les congrégations, et a demandé la discussion immédiate de la question, ce qui a été refusé par un vote de 414 contre 53.

Chute fatale de deux aéronautes

Paris, 14 octobre.—L'aéronaute de Bradsky et son compagnon, nommé Morin, ont été tués, hier, en tombant du ballon dirigeable dans lequel ils faisaient une ascension.

M. de Bradsky était un baron hongrois, âgé de 38 ans, riche et habile, et qui avait fait partie du corps diplomatique. Il avait fait sa première ascension en 1901. Morin était son mécanicien et laisse une femme et trois enfants.

M. Lachambre, qui a constrnit le ballon, dit qu'il n'avait pas grande confiance dans la partie mécanique du dirigeable, mais que l'enveloppe jouissait d'une stabilité parfaite et réalisait un grand progrès sur les ballons précédents, en ce fait surtout qu'il n'y avait ni tangage ni à-coups. Les seuls défauts de l'appareil étaient la légèreté de la nacelle et la faiblesse du moteur et de l'hélice de direction.

Un message dans une bouteille

On a trouvé, sur la plage de Indian Island, Nouveau-Brunswick, une bouteille qui contenait une feuille de papier sur laquelle avaient été tracées les lignes suivantes :

"Le "Portland" sombre. Nous sommes près du Cap Cod et en danger de mort. Je n'ai pas le temps d'écrire plus longuement."

Cette feuille de papier, jaunie par le temps et dont l'écriture était assez difficile à déchiffrer, était adressée à "Hooper, Portland, Maine," et on croit qu'elle est celle d'un nommé Oren Hooper, de Portland, qui est un de ceux qui ont péri dans le naufrage du "Portland." Le feuillet va être envoyé à Portland où demeure la famille de ce marin avec l'espoir qu'elle pourra reconnaître son écriture.

Un désastre au Japon.—Le steamer "Glenogle" apporte un récit détaillé des désastres causés par un cyclone et un raz de marée qui ont dévasté le nord du Japon à la fin de septembre. Plusieurs milliers de personnes ont perdu la vie, le grand brise lames de Yokohima a été emporté, plusieurs paquebots ont été jetés à la côte, le cuirassé Shikishima a échoué, des temples, édifices publics, maisons, etc., ont été détruits, et ceux qui les habitaient ont été noyés.

HERBES INDIGENES DE BLISS

EN TABLETTES,

Le Grand Purificateur du Sang, Regulateur du Foie et des Rognons.

Garanti par notre GARANTI ENREGISTRE de guérir toutes maladies provenant de l'impureté du sang et l'inactivité du foie et des rognons.

200 Jours de Traitement, $1.00.

Votre piastre vous sera remise si vous n'etes pas gueris.

Il guerit le mal de reins, Rhumatisme, Hemorroides, Dyspepsie et Constipation.

AYEZ-LE.

E. Nap. Massé, Curé du Barachois, N.B. dit: "J'ai beaucoup de plaisir a recommander l'usage des Herbes Indigènes de Bliss, ayant fait usage de cette médecine avec des résultats des plus satisfaisants pour un cas très sévère de Dyspepsie."

E. H. THERIAULT, Agent,
Robichaud & Shediac, N.B.

Une boîte en Tablettes ou en Poudre envoyer par la malle a aucune adresse sur reçue de $1.00.

MARCHANDISES GENERALES.

Fabien R. Jaillet, Rexton, Kent

Annonce respectueusement au public des villages avoisinants que son magasin a été nouvellement fourni d'un bel assortiment de

Chaussures, Epiceries, Etoffe, Flanelle, Indienne, Cotonnades, Corps et Caleçons, Bonbons, etc.

Les acheteurs trouveront leur avantage et leur profit à visiter son magasin avant de faire leurs emplettes. Tout est marqué au plus fin bas prix pour argent comptant ou produits de la ferme.

BARBIER COIFFEUR M. Jaillet a aussi un établissement de barbier coiffeur, où l'on rase et coupe les cheveux dans les derniers goûts. Le public est cordialement invité à honorer de son patronage

F. R. JAILLET
REXTON, KENT, N. B.

Hotel LeBlanc,

Moncton, N. B.

Cet Hôtel, situé tout près de la station, vient d'être remodelé et meublé à neuf, et offre au public voyageur tout le confort désirable. Bonnes écuries. Prix modiques. Voyageurs qui visitez Moncton, ne manquez pas de venir à l'Hotel LeBlanc.

E. C. LeBlanc et H. S. Bonnevie,
Moncton, 21 oct. 1902. Propriétaires.

King Hotel

Vis-à-vis la traverse de l'Intercolonial, **Harcourt, N. B.**

Les trains arrêtent vingt minutes pour le dîner Repas servis à toutes heures.
Une bonne écurie est à la disposition des voyageurs. Ici on peut louer chevaux et voitures à la journée ou à la semaine.

Louis G. Collet, - - Propriétaire

Gants, Mitaines et Chaussons

Le soussigné achète les Gants, les Mitaines et es Chaussons de laine et les paie bon prix, car il a un gros contrat à remplir. MM. les fermiers et leurs bonnes ménagères voudront bien en prendre note.

JAMES FLANAGAN,
Grand'rue, Moncton

4 jnillet 1901.—ac

LE PACIFIQUE CANADIEN

BILLETS D'EXCURSION A BOSTON PAR VOIE FERREE.

Emis de tous points sur l'Intercolonial, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et le Dominion Atlantic. Informez-vous à tout agent de billets.

Jour d'Actions de Graces

Le Prix d'un Seul Passage pour Aller et Retour
Billets bons pour aller les 15 et 16 octobre,
Bons pour le retour jusqu'au 20 octobre,
Entre tous points à l'est de Port Arthur.

CHANGEMENT DE TEMPS, 12 OCT.

C. B. FOSTER,
D.P.A., C.P.R., ST-JEAN, N. B.

EN VÉRITÉ

Le BAUME RHUMAL guérit sûrement et rapidement les affections de la gorge et des poumons.

Les louanges d'une mere

Pour le remède qui a restauré la santé de sa fille

Elle avait souffert de gros maux de tête, de vomissements et de nervosité extrême, et craignait de ne pouvoir jamais revenir à la santé.

Chaque mère prudente veillera soigneusement sur la santé de sa jeune fille à l'époque où elle passe de l'état de fille à celui de femme. Cette période est plus critique dans la vie d'une fille. C'est alors qu'elle devient pâle, aisément fatiguée et affectée de maux de tête sans cause apparente. Le sang devient pâle et aqueux, et à moins de prendre des mesures promptes pour lui rendre sa riche couleur rouge et vivifiante, l'anémie et peut être la consomption, se déclareront. Les Pilules Roses du Dr Williams ont guéri plus de filles pâles, anémiques et qui se fatiguaient aisément que n'importe quel autre remède, et les mères ne commettront pas d'erreur si elles insistent pour que leurs filles qui profitent prennent ces pilules de temps à autre. Mme P. Gage, une dame bien connue à Rowanton, Qué., raconte ce que ces pilules ont fait pour sa fille. Elle dit : "Ma fille, Catherine, âgée de quatorze ans, souffrait grandement de maux de tête, vomissements et nervosité. Elle était complètement épuisée au point que nous craignons qu'elle ne recouvrit jamais ses forces. Nous essayâmes plusieurs remèdes, mais ils semblaient ne lui faire aucun bien. Je songeai alors à lui faire essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et le résultat dépassa nos espérances les mieux fondées. Elle a complètement recouvré sa santé et ses forces et je serais très heureuse si l'expérience qu'elle a fait aidait d'autres filles malades à revenir à la santé."

Les Pilules Roses du Dr Williams font un sang riche, rouge, et donnent nouvelle force avec chaque dose. Elles guérissent l'anémie, le mal de tête, la palpitation du cœur, le vertige et mettent l'éclat de la santé sur les joues pâles et jaunâtres. Ces pilules sont aussi un sûr remède contre les maux qui rendent misérable la vie de tant de femmes. Voyez à avoir les véritables avec le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People," sur l'enveloppe qui entoure chaque boîte. En vente chez tous les marchands de remèdes ou envoyées franco par la poste, à 50c la boîte ou six boîtes ponr $2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Les typographes ont, à notre grand regret, massacré le premier article de notre excellent ami, M. Placide Gaudet, sur un épisode de l'expulsion. Nous en demandons mille pardons à l'auteur. Le bouleversement causé par le feu est la seul excuse.

La Soufrière fait plus de ravages depuis samedi que jamais auparavant.

Les flots de cendres et de lave qu'elle lance dans l'air atteignent une distance très éloignée et qui était considérée jusqu'à présent hors de tout danger.

Des centaines de familles ont cherché refuge dans les bois.

UNE BRAVE MAISON—Il arrive rarement que la presse ait à enrégistrer des actes de générosité comme celui que nous allons relater.

Au printemps dernier la maison J. & W. Brait de Rexton, Kent, importait au prix ordinaire 500 à 600 tonnes de charbon dur pour le revendre à ses pratiques à l'automne. Or, on sait que par suite de la grève des mineurs en Pennsylvanie le prix du charbon dur, devenu excessivement rare, a monté et monté d'une manière effrayante. MM. Brait, en prenant avantage de la hausse, auraient pu faire une petite fortune. Au lieu d'en agir de la sorte, ils détaillent le charbon à leurs pratiques au prix ordinaire, c'est-à-dire avec le profit usuel. Cet acte mérite d'être signalé.

—Parlant des matières volcaniques rejetées pendant l'éruption du mont Pelé, M. l'abbé C. Laflamme les analyse ainsi dans la Vérité du 4 octobre : "Poudre très fine, rude au toucher, et qui se compose exclusivement de pierre ponce pulvérisée. On le voit, cette cendre, comme toutes les cendres volcaniques ne ressemble en rien à celle de nos foyers. Son origine est purement mécanique : elle n'a aucune analogie avec les résidus de combustion d'un foyer quelconque.

RIEN QUE CELA

L'enrouement disparait comme par enchantement en prenant quelques doses de BAUME RHUMAL.

Séance tumultueuse au parlement anglais

Londres, 17 ocrobre.—Le Parlement a été ouvert hier sans les formalités usuelles. La chambre s'est mise immédiatement à la besogne un peu après 2 heures de l'après-midi. La session durera probablement jusqu'à Noël. On s'attend à une grande lutte sur le bill de l'Education. Il y a 750 amendement à ce bill, dont 588 proposés par les libéraux.

Ouverture orageuse

La séance s'est ouverte par un débat très violent. Le premier ministre, M. Balfour, a proposé que le reste de la session soit entièrement consacrée aux mesures du gouvernement qui, a t il expliqué, comprendront la discussion du bill de l'éducation et de quelques autres projets, entre autres un état relatif au chemin de fer de l'Ouganda.

M. James Bryce, qui dirigeait les libéraux en l'absence de Sir Henry Campbell Bannerman, a protesté en termes modérés, puis M. Patrick O'Brien, aux acclamations des députés irlandais demanda qu'une journée au moins, d'ici Noël, fut consacrée à la discussion du grave état de choses qui existe en Irlande.

M. Balfour répondit que si une pareil le demande venait du parti libéral, elle serait accordée, mais que le cabinet ne pouvait s'occuper ainsi du parti irlandais.

A la veille de la révolte

M. Wm. O'Brien fit alors un discours passionné, avertissant la chambre que l'Irlande est à la veille de la révolte. La constitution est virtuellement suspendue, a-t il dit, et voici maintenant que l'on baillonne les députés irlandais dans le seul parlement qu'ils aient.

M. O'Brien a fait son discours au milieu d'une véritable tempête d'applaudissements. Quand M. Wyndham, le secrétaire principal pour l'Irlande, est entré à la Chambre, il a été sifflé par les Irlandais. Le président a rappelé les perturbateurs à l'ordre.

MM. Lloyd George, le fameux député gallois, et T. P. O'Connor ont encore ajouté à l'excitation en attaquant violemment M. Balfour pour avoir déclaré que les affaires irlandaises ne pourront être discutées que par faveur pour les libéraux anglais.

Au cours de l'après-midi, les décisions du président ont soulevé de nombreuses tempêtes sur les bancs irlandais. Les lords arrivaient de plus en plus nombreux à la Chambre, car on s'attendait à une scène, les Irlandais étant de plus en plus tapageurs.

Discours de M. Healy

La crise s'est produite d'une façon absolument inattendue. Au milieu d'une excitation intense, Tim Healy, le grand orateur irlandais, se leva et d'un ton de glace, déclara : "Je me lève pour parler en qualité d'indigène de l'Ouganda." Un éclat de rire formidable fit se torde toute la Chambre.

Et dans un discours que tous les partis s'accordent à déclarer l'une des plus magnifiques satires qui ait jamais été entendue au parlement anglais, Healy, toujours en sa qualité assumée d'indigène de l'Ouganda, remercia le Premier Ministre de permettre au parlement impérial de consacrer une partie de son temps aux affaires de l'Ouganda. Il complimenta M. Balfour d'être capable de se détacher assez des choses de ce monde pour oublier les troubles graves qui désolent "ce lointain et malheureux pays d'Irlande."

La Chambre tout entière était suspendue aux lèvres du grand orateur, et M. Balfour lui même dut s'amuser de certaines saillies de l'orateur, tant elles étaient spirituelles.

D'autres députés nationalistes continuèrent le débat, déclarant que les affaires irlandaises sont à l'heure actuelle plus importantes qu'aucun des articles mentionnés dans le programme de M. Balfour.

M. Wm. Redmond a exprimé son regret de ce que le peuple irlandais ne put, les armes à la main, résister à la tyrannie anglaise.

"La présente action du gouvernement a-t-il dit, donne aux Irlandais le droit de profiter de la première occasion pour renverser le cabinet."

Le poing sous le nez

Finalement, M. Balfour proposa la clôture. Le tapage recommença de plus belle. M. John O'Donnell se leva et refusa d'obéir au speaker qui lui ordonnait de se taire. Les nationalistes l'acclamèrent. Le président avertit à maintes reprises M. O'Donnell qu'il était hors d'ordre, et il s'ensuivit une scène excitante. M. Balfour proposa la suspension de M. O'Donnell, et celui-ci, traversant la Chambre, vint se planter en face du premier ministre, le défi aux lèvres. Il alla jusqu'à lui mettre le poing sous le nez. La Chambre vota la suspension de M. O'Donnell par 342 voix contre 51.

M. Balfour riait pendant que les députés irlandais criaient et gesticulaient. Quelques ministres, craignant que M. O'Donnell ne frappa le premier ministre se dirigèrent vers lui, mais M. O'Donnell ayant dit tout ce qu'il avait à dire retourna à son siège, puis quitta la salle.

La clôture a été votée par 263 voix contre 148.

Comme M. Wyndham sortait des couloirs de la Chambre il a été de nouveau vigoureusement sifflé.

La motion de M. Balfour a été ensuite adoptée par 262 voix contre 145 puis, en comité, on s'est occupé du bill de l'éducation.

Les paroles offensantes

La plupart des libéraux ont voté avec le gouvernement pour la suspension de M. O'Donnell. Les remarques de ce dernier qui ont été considérées comme offensantes sont :

"Votre secrétaire en chef m'a octroyé six mois pour avoir parlé en Irlande, maintenant vous refusez de me laisser parler ici. Vous êtes son complice et je vous méprise tous deux."

Lundi M. Patrick O'Brien demandera encore au gouvernement une journée pour la discussion de la situation en Irlande.

NECROLOGIE

A Pokemouche, le 29 septembre 1902, M. Michel Landry, un des plus respectables vieillards de l'endroit, disait un éternel adieu aux choses d'ici bas pour aller là haut, jouir de la récompense de ses vertus.

Il laisse pour pleurer sur sa tombe cinq enfants dont trois fils et deux filles : Arcade, qui est un habile constructeur de ponts, de quais etc ; Michel qui demeure aux Etats-Unis ; John qui réside près de la demeure paternelle : Victorine, qui a toujours eu bon soin de son vieux père, reste au foyer paternel et Tharsile qui vit avec les bonnes religieuses hospitalières de Chatham. Trois sœurs lui survivent : Dame veuve Odilon Robichaud, dame veuve W. Gibbs et la Rév de Sœur Octavie du Lazaret de Tracadie. Il était l'oncle de M. V. A. Landry Editeur Propriétaire de l'Evangéline.

Ce regretté défunt était un des premiers colons qui sont établis dans le haut de la rivière de Pokemouche et depuis plusieurs années il avait obtenu un bureau de poste sous le nom de "Landry" pour l'endroit. Il s'occupait beaucoup de l'éducation de son district et il était respecté partout.

Deux frères et deux sœurs l'ont précédé dans la tombe, Auguste qui a fait un gros commerce de poisson pendant bien des années à Wough et qui est allé ensuite s'établir à Shédiac, Pierre qui résidait à Wough ; Théotiste épouse de feu Urbain Cormier, Caraquet, et Geneviève, épouse de feu Philippe Landry, aussi de Caraquet.

La mort est venue moissonner ce respectable vieillard dans sa 90ième année, le jour de la fête de son patron, Saint Michel, et après avoir reçu toutes les consolations que notre Sainte Mère l'Eglise prodigue à ses enfants au moment du départ suprême pour l'éternité.

☞ Minard's Liniment guérit la teigne.

C'EST LE TEMPS

De se pourvoir pour l'hiver de bonnes étoffes, flanelles, corps et caleçons, couvertes, draps, etc., et de renouveler son garde-robe.

C'EST ICI LA PLACE pour se procurer ce qu'il y a de mieux, et au plus grand marché, en fait de ces objets, de nouveautés de toutes sortes, épiceries, de même que les cotonnades, les indiennes les plus à la mode, en un mot tout ce dont l'on se sert dans les familles. Nos marchandises sont toutes fraîches et choisies avec le plus grand soin.

PATATES.—Nous prenons les patates au plus haut prix courant en échange pour des marchandises ou en paiement des comptes.

Venez voir nos marchandises : la qualité et le bas prix se recommandent à votre attention.

Fidele Poirier & Fils, - - Shediac

Reconnaissance

Les soussignés s'empressent d'offrir l'expression de leur plus vive gratitude à tous ceux qui les ont aidés à sauver leurs marchandises, dans le feu du 15 octobre.

O. M. MELANSON & CIE.

Au Prix Coutant
Au Prix Coutant

Nous détaillons au prix coûtant les marchandises que nous avons pu arracher aux flammes dans la grande conflagration du 15 octobre. C'est une belle occasion pour le public de se gréer du nécessaire à grand marché.

Ces Marchandises comprennent

Nouveautés, Draps et Etoffes, Flanelles, Flanelettes, Bombesette, Indienne, Chemises, Corps et Caleçons, Chaussures de toutes sortes pour Hommes, Femmes et Enfants, Epiceries, Ferronneries, Faïence, etc., etc.

Notre magasin est temporairement installé dans les salles d'échantillons de l'hôtel Weldon, tout près de la station, et nous espérons que nos pratiques viendront nous y voir avec leurs amis et les amis de leurs amis.

Comme autrefois, nous prenons en échange des patates, du beurre, des œufs, de l'avoine, de la viande, etc.

O. M. Melanson & Cie.

Nouvelles Chaussures d'Automne!

—AU—

GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES

Coin de la Grand'rue et de la rue Botsford.

Notre assortiment d'automne est maintenant au complet, et nous exposons un fonds immense de toute espèce de Chaussures d'automne et d'hiver, y compris tous les grades des Célèbres Claques Feuille d'Erable, les meilleures qui soient faites.

Nous ne gardons que ce qu'il y a de mieux, mais vû que nous achetons en quantités si considérables pour notre immense commerce, nous pouvons vendre aux plus bas prix de la ville. Venez voir de vos yeux, et vous serez convaincus.

L. HIGGINS & CIE., Moncton

NOUVELLES LOCALES

M. David R. Boudreau, du Barachois, favorisait le Moniteur d'une visite ces jours derniers.

Mme Thomas T. Léger, de Cormier Village, et son fils, honoraient le Moniteur d'une visite jeudi passé.

M. François Benoit, marchand à Moncton, et Mme Benoit, étaient en ville jeudi dernier et honoraient le Moniteur d'une visite.

MM. Denis R. LeBlanc, de Memramcook-Ouest, et Aubin Gauvin, d'Alexandrina, nous honoraient d'une visite samedi.

M. et Mme Dr Bourque, de Moncton, étaient en ville jeudi dernier, étant venus voir les dégâts de l'incendie de la veille.

M. Alfred Lambert, président général des Artisans Canadiens-Français, M. Germain Beaulieu, secrétaire général, et M. Nap. Lachance, organisateur, honoraient le Moniteur d'une vlsite jeudi avant leur départ pour Tignish.

Nous avons un lot de patates endommagées par le feu mais bonnes pour engraisser les animaux, etc., que nous vendons à 10 cts le quart.

O. M. MELANSON & CIE.

M. Joseph Bristol, de la Rivère Hébert, N. E., était en promenade dans sa famille samedi dernier et honorait le Moniteur d'une visite.

M. le curé D. F. Léger, de St-Anselme de Fox-Creek, et M. Auguste E. Daigle, instituteur au même endroit, sont venus voir les ruines de Shédiac jeudi dernier, et ont honoré notre établissement d'une visite.

CONSEIL No 1

Les PILULES DE LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD sont indispensables chez les hommes faibles, les femmes pâles, les enfants en langueur. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MÉDICALE FRANCO COLONIALE, Montréal.

TRISTE ACCIDENT.—M. Michael McGraw, de Moncton, qui était venu au feu de Shédiac, a eu le malheur de tomber sous les chars, au départ de la Pointe-au-Chêne, dans l'après-midi, et de perdre un pied.

Madame A. E. Arseneault, de Summerside, a fait le voyage de la Baie Ste-Marie dernièrement, pour y voir son beau-frère et sa belle-sœur, M. et Mme Dr. A. Gallant, Meteghan. A son retour, Mme Arseneault s'est arrêtée une couple de jours à Shédiac. Elle est retournée à Summerside vendredi soir.

MM. Dosithée Richard et Ferd. J. Robidoux, de Richibouctou, sont venus visiter les ruines de Shédiac la semaine dernière.

NÉGLIGENCE INJUSTIFIABLE

Il a bien peu souci de sa santé, celui qui ne cherche pas à guérir sa bronchite avec le BAUME RHUMAL.

Mlle Philomène J. Bellivau, de Memramcook, est en promenade en cette ville depuis une dizaine de jours.

Mme F. J. G. Comeau, d'Halifax, a passé la semaine dernière en cette ville, l'hôtesse de sa sœur, Mme Louis Comeau.

M. l'inspecteur des postes Coulter était en ville mardi. On nous apprend que le bureau de poste va être transféré dans la bâtisse de M. E. J. Smith, porte voisine de M. McDevitt, barbier.

ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS.—La catastrophe dont Shédiac avait été le théâtre le matin même a nui considérablement à la cérémonie de l'installation des officiers de la cour 113 des Artisans Canadiens-Français qui vient de se fonder à Shédiac. L'installation s'est faite sans pompe et sans apparat et la visite des officiers supérieurs s'est visiblement ressentie des pénibles émotions qui étreignaient la population de notre ville. Les délégués de Montréal étaient accompagnés de M. C. M. Léger, de Memramcook-Ouest. Ils sont repartis jeudi soir pour Tignish, d'où ils sont revenus samedi pour se diriger immédiatement sur Bouctouche, Moncton et Caraquet.

ONT FAIT LEURS PREUVES

Dans les affections nerveuse, insomnies et manque d'appétit, les médecins conseillent les PILULES DE LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MÉDICALE FRANCO COLONIALE, Montréal.

MONCTON.—M. Jos. J. Bourgeois et Mlle Bourgeois, sa fille, sont revenus ces jours derniers d'une visite à Montréal.

DE RETOUR.—M. Hector Landry, fils de l'hon. juge Landry, est revenu samedi de l'Europe qu'il a visitée l'espace de trois mois. Notre jeune compatriote est en bonne santé et enchanté de son voyage.

Madame Edouard P. LeBlanc, et Madame John R. LeBlanc, de Fox-Creek, étaient en promenade chez Mme Onésime T. Boudreau, du Barachois, ces jours derniers, et honoraient notre établissement d'une visite en compagnie de M. Boudreau.

Mlle Mary-Anne Bastarache, Inst., et M. et Mme Norbert Bastarache, de Bouctouche, étaient en cette ville au commencement de la semaine et honoraient le Moniteur d'une visite.

ECHOS DU FEU DU 15 OCTOBRE

Dimanche, au prône, M. le curé Ouellet a exprimé avec une chaude éloquence toute la sympathie qu'il éprouve pour les victimes de la catastrophe de mercredi dernier. Il leur a recommandé d'accepter cette dure épreuve avec une entière soumission et les a exhortées à relever la tête avec courage et à travailler avec énergie à réparer le désastre. Il a fait ressortir la leçon que nous devons tirer de ce lugubre événement et a préconisé des mesures de précaution contre le retour de semblable conflagration.

M. le docteur Bellivau a ouvert son bureau dans l'ancien bureau du Dr L. Eric Robidoux, bâtisse de M. Adam Tait.

M. W. C. Bourque, barbier et M. V. P. Landry, épicier, se sont procuré des appartements dans la même bâtisse pour y tenir leur établissement respectif.

M. R. C. Tait n'a pas perdu de temps, et dès le lendemain du feu, il avait un magasin en opération. Son bureau est au deuxième étage de la bâtisse occupée par MM. McFadzen et Dr Robidoux.

MM. O. M. Melanson & Cie. seront heureux de servir leurs pratiques dans la salle d'échantillons de l'hôtel Weldon, en arrière de la gare.

Mme C. H. Galland a ouvert son salon de modes dans la maison de M. Julien Cormier, en face du couvent, où elle sera heureuse de se mettre à la disposition de ses clientes.

Mme D. J. Doiron a loué le magasin de M. P. J. Sweeney, et y installera son salon de modes dans une couple de jours.

Nous avons fait quelques omissions dans la liste des incendiés que nous avons publiée la semaine dernière.

MM. Louis Comeau, Thébeau Boudreau, et le tailleur Bishop sont au nombre des victimes. M. Comeau avait quelques cents piastres d'assurance sur sa bâtisse. MM. Emmanuel Gallant et Thébeau Boudreau n'avaient pas un sou d'assurance ni sur leurs bâtisses, ni sur leurs effets.

MM. Fidèle Poirier et fils sont à se construire une bâtisse, en arrière de leur ancien bloc de brique, pour y ouvrir leur magasin dans quelques jours. Dans deux ou trois jours, ils pourront servir leurs pratiques comme par le passé.

M. Louis Comeau a fait l'acquisition de l'emplacement où se trouvait l'édifice de banque et du bureau de poste, ainsi que des restes de l'édifice, et doit bâtir au printemps un beau bloc de brique, au dernier étage duquel sera probablement installée une grande salle publique.

Mme C. H. Gallant et Mme A. J. Cormier se proposent de reconstruire ensemble au printemps et de se bâtir un bloc de brique assez grand pour les loger avec leurs magasins.

On dit que MM. R. C. Tait et O. M. Melanson ont fait l'acquisition de l'emplacement de M. D. S. Harper, entre leurs deux emplacements, et qu'au printemps ils se bâtiront en commun un grand bloc de brique pour y installer leurs magasins.

Le montant des pertes subies dans le feu par les différentes compagnies d'assurances s'élève à $51,000. Les pertes des incendiés sont beaucoup plus que le double de cette somme.

MM. Boudreau et Gallant ont commencé à rebâtir leur bloc et espèrent pouvoir s'y installer dans peu de temps.

MM. O. M. Melanson & Cie ont fait reculer l'ancienne voiturerie de M. Richard et vont y construire une allonge de 60 pieds, ce qui leur donnera une bâtisse de 100 pieds de longueur, dont ils se serviront pour hangar et pour magasin. Ils vont également faire recouvrir la grande cave de leur ancien hangar, en arrière de l'emplacement Tait, pour y mettre leurs patates, etc.

Mme J. V. Bourque et Mlle G. Gaudet, son assistante, avec un soin et une célérité remarquables, ont sauvé tous les effets du bureau de poste, lors de l'incendie de mercredi matin. Pas une lettre, pas un papier n'a été perdu, et le service n'a absolument rien souffert du brusque démanagement. Toutes deux méritent des félicitations sur le sang-froid qu'elles ont déployé.

MM. Melanson & Cie ont perdu 4000 quarts de patates dans le feu. La cave de leur hangar en était presque remplie.

NOUVELLES

MARCHANDISES D'AUTOMNE

Arrivant par Pleins Chars.

Nous voulons mentionner ici tout spécialement nos Corps et Caleçons d'automne.

Nous avons dans ce département les Meilleures Marchandises aux plus bas prix. Nous laissons aux acheteurs le soin de confirmer notre dire.

Tout ce que nous vous demandons, c'est de venir visiter nos magasins, voir nos marchandises; cela résoudra la question.

D'ABORD NOUS AVONS LE CONTROLE A MONCTON DES

Célèbres Corps et Caleçons Fashionables d'Automne de Turnbull, pour Dames, Enfants et Hommes.

C'est la plus fine classe de marchandises, faisant comme un gant. Tout le monde connaît cette fabrique, et sait qu'en achetant les Corps et Caleçons de Turnbull, on a ce qu'il y a de mieux sur le marché. Il serait trop long d'entrer dans le détail des bas prix et des bonnes qualités de ces Corps et Caleçons; qu'on vienne les voir et tout sera dit. Nous les avons à tout prix, de toute grandeur, et nous garantissons satisfaction entière. Nous ferons à l'avenir comme par le par le passé—et donnons pleine valeur au public pour l'argent qu'il nous paie.

☞Ces effets sont tous marqués au plus fin bas prix en attendant votre inspection.

J. FLANAGAN,

Marchand de Hardes et de Merceries, - Grand'Rue, - MONCTON

Capots! *Capots!*

Pour Hommes, Garcons et Enfants!

De la meilleure qualité,
De toute grandeur,
De toutes les dernières modes.

Assortiment monstre à la portée de toutes les bourses.
Vous ne trouverez rien de pareil ailleurs.

Cie. Peter McSweeney, Ltee., Moncton.

LeB DRURY LOCKART,

Humphrey's Mills, - - MONCTON,

FABRICANT ET MARCHAND DE

Planches, Madriers, Bois de charpente, Lattes, Palissade, Boites

Bois plancher mou et franc séché à la vapeur, Bois embouveté
Merrain de pin verlopé, &c.

1895 - 6m

Amour et reconnaissance au grand Saint Joseph pour guérison obtenue par son intercession et par la faveur de son saint cordon, sur promesse de publier dans le Mniteur. C. L

Aux Contribuables francais de la Paroisse de Shediac.

L'assemblée annuelle des contribuables français de la Paroisse de Shédiac, pour la réception des comptes des commissaires des indigents français, voter les sommes nécessaires pour payer les frais courants, faire des arrangements finals et définitifs pour l'entretien des indigents français pendant l'année prochaine, et pour l'élection des divers officiers des indigents français, aura lieu

Mardi, le 4 Novembre prochain,

à dix heures de l'avant-midi, à Shédiac, dans les environs de la salle de la C. M. B. A.

FABIEN GALLANT,
THEOPHILE R. BOUDREAU,
LOUIS ROBICHAUD,
Commissaires.

Shédiac, 14 octobre 1902.—3i

Etabli en 1867

ATELIER DE Marbre et Granit DE WESTMORLAND.

T. F. SHERARD & SON,
Moncton, N. B.

Tout ouvrage de cimetière, tombe ou monument, exécuté avec goût et promptitude. 25avr98—1a

☞Minard's Liniment soulage la névralgie.

Remarquez que

Vous pouvez avoir ici des **Chaussures** de toute sorte et de tout prix pour Hommes, Femmes et Enfants—telles que PANTOUFFLES, GAITRES, CLAQUES, BOTTES À JAMBES, etc., en un mot tout ce qu'il y a d'utile et confortables. Nous sommes aussi agent pour les célèbres Chaussures SLATER et KING.

J. P. BREAU & CIE

En face du Marche, MONCTON

Pelleteries et Gilets de Dames

Nous exposons un assortiment immense de PELLETERIES très supérieures façonnées à la dernière mode et qui excellent en beauté celles que vous offrent nos rivaux.

Gilets de mouton gris pour dames,

Gilets d'électric seal, de coon, d'astracan et une variété de Pelleteries de Sable,

1 set de Fouine supérieure, 1 set de Marthe de pierre, et une grande variété de Pelleteries à bon marché.

Nous avons les Gilets de dames les plus nouveaux et les plus recheachés, fabriqués en Allemagne et d'un fini admirable.

CAPOTS DE POIL pour hommes en coon, walaby, wombat, mouton bulgare, ours australfen, etc.

W. F. FERGUSSON

Palmer Bloc, Grand'Rue, Moncton

Un canton indien modèle

Nous ne pouvons résister à l'envie de traduire de l'Ave Maria la belle page suivante qui, pourtant, comme cette revue nous en informe, n'était pas destinée à la publication. C'est une lettre d'un ami à son ami (très probablement deux religieux). Elle est datée de la Mission De Sinet, Idaho (Etats-Unis), le 8 septembre 1902.

***

"Vous serez surpris peut-être mais j'espère que vous ne serez pas pris d'incrédulité, quand vous recevrez cette lettre des confins de la civilisation américaine. Je viens de faire sans formalité un tour d'inspections à travers notre champ de mission catholique parmi les tribus indiennes américaines, afin de me familiariser non pas seulement avec l'œuvre magnifique accomplie par l'Eglise, mais encore plus pour étudier les conditions locales, tribales et économiques, industrieles et éducationelles. La tâche a été pleine d'aventure, d'intérêt et d'instruction, et d'inspiration.

"Mon but en vous écrivant est de vous dire que, après avoir passé à travers bien des scènes de misère, dégradation, pitié—sans parler de superstition, de paganisme et de sauvagerie—scènes illuminées d'héroïques isolements et immolations,—je tombai sur une vraie utopie catholique,—sur une terre que Dieu a béni de tous les dons réjouissants au cœur de l'homme, et où notre sainte Foi règne avec une vigueur merveilleuse et une douceur sans mélange incomparables sur ce continent, sinon dans toute la chrétienté. Dans l'extrême nord de l'Idaho, près des possessions britanniques (Canada) est sis ce canton unique. C'est celui des Indiens Cœurs d'Alène.

"Le Père De Sinet fut le premier à pénétrer dans ce pays et il commença son œuvre en 1841. Il trouva ces Indiens méchants et sauvages, guerroyeurs et traîtres, adonnés à toutes les immoralités et brutalités, superstitions et idolâtries, qui caractérisent le "mauvais" Indien. Leur haine de l'homme blanc était si insatiable que la compagnie de la Baie d'Hudson n'avait pas osé ouvrir de comptoir parmi eux. Leurs prouesses guerrières deviennent évidentes par le fait que jamais ils ne furent conquis par leurs congénères ni subjugués par les blancs. Cette subjugation arriva, cependant, non pas par la force des armes mais par l'influence de l'Eglise.

"Aujourd'hui vous voyez une tribu d'hommes et de femmes qui ont abandonné tous ces caractères distinctifs de la vie tribale indienne. Selon toute apparence, à part leurs rudes visages d'Indiens, ils sont vêtus comme l'homme blanc, avec plus de modestie peut-être ; à peine pourrait-on trouver quelque différence. Dans leur état paisible de cultivateurs, ils ont un succès phénoménal. Leurs grandes et commodes habitations, souvent surmontées d'une croix, leurs vastes granges, leurs instruments aratoires perfectionnés, y compris des moulins à battre mus par la vapeur ; leurs chevaux de race et leurs bestiaux bien nourris ; et pardessus tout leurs grands champs ondulés couverts de blé et de maïs, cultivés par eux-mêmes et par leurs employés de race blanche ;—tout cela excite l'admiration du passant et l'envie de l'accaparateur de terrain.

"Cependant, la nature n'est pas seule à régner en maîtresse dans ce lieu fortuné : la grâce y prédomine avec une souveraineté qui étonne. L'entière tribu est catholique, et catholique dans toute la force du terme, dans toute son honneur, sa dignité et sa responsabilité. Leur religion contrôle tous les devoirs de leur vie. Son importance prime toute autre considération, entre dans les moindres détails. Laissez-moi prendre le Premier Vendredi du mois pour exemplifier sa dévotion envers le Sacré-Cœur.

"La tribu compte six cents âmes environ. C'est la coutume de toute la tribu de recevoir en ce jour la sainte communion. Bien que ces Indiens vivent dans un rayon de quarante à soixante-quinze milles de la Mission, ils ont érigé aux alentours de l'église à peu près cent cinquante maisonnettes, bien meublées, afin d'avoir le confort du foyer domestique dans leurs devoirs religieux. Leurs fermes sont à ces périodes littéralement désertées. Le jeudi après-midi on peut voir venir des quatre vents leurs charrettes contenant toute la maisonnée, chiens compris. Quelques carrosses sont parmi les voitures qui arrivent à la Mission ; les plus vigoureux des deux sexes, cependant viennent à cheval. Les chevaux sont vite dételés et mis au pâturage. La fumée commence à monter de la cheminée de chaque maisonnette. Tout est en mouvement, mais pas de bruit inutile. Dans l'église le Père Caruano—qui travaille depuis quarante ans parmi ce monde et qui, après Dieu est responsable de cette vie idéale là—et son zélé compagnon, le Père Schuler, sont déjà assiégés de pénitents dans le confessional.

"Un par un, entièrement perdus dans leur action, d'un pas léger et silencieux ils s'approchent et entrent dans le tribunal de la pénitence. Leur visage brun et rude reflète une intense dévotion. On peut même voir des yeux mouillés de larmes, entendre des soupirs déguisés ; un peu partout dans l'église se trouvent des fidèles prosternés les yeux rivés sur le tabernacle, ou les yeux abaissés se frappant la poitrine. Les confessions se prolongent parfois jusqu'après minuit pour les pénitents retardés par la cru des eaux, un pont brisé ou par quelque autre accident.

"Le lendemain la sainte messe est dite à six heures et demie. L'église est remplie avant que la cloche sonne l'heure. Les hommes occupent un côté de l'église les femmes l'autre. Bon nombre de femmes, sinon la plupart, amènent leurs bébés et leurs enfants avec elles à l'église. Le chef Weilsholegn commence à réciter les prières du matin, les dix commandements, et l'acte de consécration, en son dialecte de Cœur d'Alène, d'un ton lent, mesuré, profond et guttural. Toutes les prières de la sainte communion sont dites à haute voix par l'assemblée. Immédiatement et après l'élévation il est chanté un couplet d'une hymne.

"Le moment de la sainte communion est intensément dévotionel, dramatique et émeut le cœur à un degré incroyable. D'abord le chef et ses conseillers, recouverts de leurs insignes d'office, portant l'image du Sacré-Cœur, s'approchent de l'autel, suivis des hommes vieux et jeunes. Après les hommes vinrent les femmes, quelques-unes portant leurs bébés, d'autres accompagnées de leurs enfants qui ne veulent pas se séparer de leurs mères. Une scène qui amena des larmes à mes yeux fut une malheureuse déformée, aveugle d'un œil et presque doublée en deux par le rhumatisme, conduisant par la main un beau grand homme aveugle qui s'approcha timidement et lentement de la sainte table, après la messe toute l'assemblée des fidèles demeura dans l'église pour faire son action de grâces, et les prières furent récitées à haute voix par tous.

"La grand'messe commença par l'exposition du saint sacrement. En ma qualité de musicien, je fus surpris de voir toute l'assemblée chanter la messe en latin sans accompagnement d'orgue ; une messe grégorienne. La mélodie fut étonnamment juste, l'énonciation lente et rhythmitique de manière à rendre chaque mot bien distinct. La méthode antiphonale—les hommes répondant aux femmes—avait une saveur d'antique sainteté qui la rendait impressionnante et suppliante. Tous les répons furent chantés juste par l'entière assemblée.

"Retournant à leurs maisonnettes après la messe, ils emploient leurs loisirs dans des jeux ou gaités innocents, jouant à la pelotte, visitant les malades ou les uns les autres, et emmagasinant pour une semaine des provisions pour les aveugles et infirmes qui sont maintenus dans le village de la Mission. J'ai remarqué le fait rare ailleurs, que beaucoup de malades voyant leur fin arriver s'en viennent s'établir au village de la Mission, afin d'être près du prêtre et de l'église."

La lettre trop longue pour être reproduite en entier. Nous n'ajouterons que le fait suivant qui peint bien le caractère religieux de ces sauvages convertis. "Certains commissaires américains étaient venus rencontrer nos Indiens au sujet d'un traité. Pendant une séance du couseil suprême imaginez la surprise de ces commissaires du gouvernement des Etats Unis de voir leurs délibérations soudainement interrompues par nos Indians qui, comme un seul homme, tombèrent à genoux, firent le signe de la croix et restèrent quelque temps en prières. La cloche de l'Angelus avait sonné."

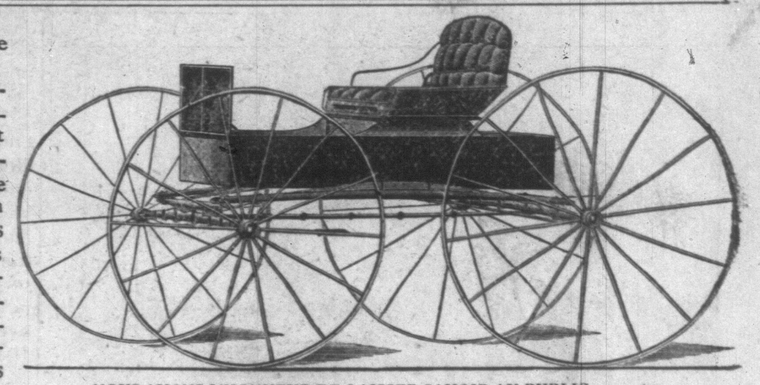

NOUS AVONS L'HONNEUR DE LAISSER SAVOIR AU PUBLIC que notre

Département de Voitures et d'Instruments Aratoires

est cette année, encore plus complet et plus varié que l'an passé. Notre populaire représentant, **M. Jacob H. Hebert,** qui a su donner satisfaction si entière et si générale à nos pratiques, commencera dans quelques jours à parcourir les différents districts en sollicitant des commandes. Nous vendons les célèbres

Voitures de Tudhope

les meilleures qui soient fabriquées en Canada, pourvues de tous les derniers perfectionnements, y compris l'essieu de 1000 milles, de même que les fameux

Instruments Agricoles de Frost & Wood

et nous invitons tous ceux qui ont besoin de quelque chose de ce genre de bien vouloir attendre et voir M. Hébert avant d'acheter ailleurs.

O. M. Melanson & Cie., - - - Shédiac

J'ai besoin de

5,000 Douz. d'Oeufs

Pour lesquels je paierai le plus haut prix du marché.

Vous feriez bien de me voir avant de disposer des œufs que vous avez à vendre.

Stewart D. White,

Dans l'ancien magasin C. A. DICKIE,

SHEDIAC, N. B.

On demande 1,000 hommes

Ayant des chevaux et ayant besoin de quelque chose en fait de Harnais, pour venir jeter un coup d'œil sur l'assortiment de

Harnais et Fournitures de chevaux

que vient d'ouvrir H. C. JINKS dans la batisse oisine du Magasin C. A. Dickie, Shediac.

Harnais tout faits qu confectionnes sur demande, Colliers, Bourrures de Colliers, Bottes de courses, Couvertes, etc.

La Boutique est sous la direction de M. Jeremiah McArthur, l'un des meilleurs selliers des Provinces Maritimes, qui donnera toute son attendiontion aux besoins des pratiques.

Reparages et nettoyages executes avec soin et promptitude et notre ouvrage est garanti. Apportez-nous votre vieux Harnais et nous en ferons un neuf par l'apparence.

Notre assortiment est complet, notre ouvrage parfait, et nos prix irreproceables, a la portee de toutes les bourses.

Venez nous voir. Nous nous ferons un plaisir de vous montrer nos articles.

JEREMIAH McARTHUR,

Shediac, 1er juin '99 Gerant.

College du Sacre-Cœur,

Caraquet, N. B.

Ce college, ouvert en janvier 1899, est sous la direction des RR. PP. Eudistes.

L'enseignement comprend deux sections:

Le cours commercial et le cours classique

Le premier s'enseigne egalement en francais et en anglais ; cependant les matieres purement commerciales ne s'enseignent qu'en anglais. Le cour classique qui se fait en francais, a l'exception des sciences enseignees en anglais, a aussi l'avantage d'un cours de litterature anglaise.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au R. P. Superieur du College.

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie du Canada

Dépot au Gouvernement fédéral : $100,000

Année.	Revenu.	Actif	Assurances
1870,	$9,698	$6,916	$521,690
1880,	89,200	227,424	3,064,884
1890,	489,858	1,711,686	13,710,800
1900,	1,171,944	5,182,014	29,521,076

Intérêts retirés en 1900, $206,876

Mortalité en 1900, 214,958

Les intérêts ont excédé la mortalité de $11,918

Ed. Girouard, Agent, MONCTON, N. B.

Magasin Nouveau A *Abram's Village*

C'est avec plaisir que j'annonce au public que mon Nouveau Magasin est fourni de la manière la plus complète de

Groceries,
Ferronneries,
Chaussures,
Nouveautes,
Chapeaux,
Casques,

Et tout ce qu'on peut demander dans un

MAGASIN GENERAL

de première classe. Rendez-moi une visite et je vous convaincrai que mes prix vous sont avantageux, et que vous feres des économies en m'honorant de votre patronage et de votre clientèle.

Sylvain E. Gallant.

Abrams Village, 22 décembre 1898

HOTEL RIVERSIDE,

DUKE STREET, MONCTON, N. B.

Avantageusement situé tout près de la Rivière Petitcodiac et du bureau de poste. Bonnes chambres, bons lits, bonne table, service attentif et prix modique. Bonne écurie pour les chevaux.

FERD. THIBODEAU, Prop.

10 déc. 1901—a

Hotel Terrace,

Tout près de la station du chemin de fer

Shediac, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et confortablement meublé à neuf. Bonne table, bonnes chambres et bons lits. Bonne grande écurie pour les chevaux.

Repas à toute heure. Pension à la semaine ou au mois. Prix modérés. Voyageurs-venes à la Terrace.

Philippe F. Melanson,

Shédiac, 9 nov. 96—ao Propriétaire.

Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop.,

Bouctouche, - Kent, - N. B.

Ce populaire hôtel, si avantageusement situé, dans le village de Bouctouche, au centre des affaires, vient d'être remodelé et offre au public voyageur tout le confort désirable à des prix modiques. Bonne grange et bonne écurie ; on donne les soins les plus particuliers aux chevaux. Ne manquez pas de loger au Queen.

Aux trappeurs

Les soussignés achètent au plus haut prix et arcomptant toute espèce de peaux de pelleterie :—peaux d'ours, peaux de renards, peaux de loup, peaux de vison, peaux de loutre, peaux de marthe, peaux de castor, etc., etc. Les chasseurs et les trappeurs trouveront leur avantage à nous voir ou à nous écrire avant de disposer de leurs pelleteries.

O. S. LÉGER & P. D. BOURQUE.

Moncton, 10 déc. 1901—ac